

Les choix nationaux dans une perspective européenne

Les actes : compte-rendu des débats

Nogent - 28 novembre 2003

Ouverture

Claude Fischer, secrétaire générale de Confrontations Europe

Je vous remercie d'être venus si nombreux, vous êtes cent quatre-vingt dans cette belle ville de Nogent. Décentraliser le débat européen n'était pas un pari gagné d'avance. Surtout, la gestion des déchets nucléaires reste un sujet tabou. Lever ce tabou, c'est ce à quoi nous allons nous essayer, au risque peut-être d'ouvrir la boîte de Pandore. Le sujet est en tout cas d'actualité et en France et en Europe puisqu'il fait l'objet d'un projet de directive européenne.

Selon une enquête de l'ANDRA, les personnes à qui l'on demandait de dire à qui ils assimileraient les déchets nucléaires si c'était un homme politique ont répondu « Hitler » ou « Ben Laden » ; si c'était une plante, « une plante carnivore » ; si c'était un animal, « un scorpion ». On mesure le sentiment du risque, et le travail qu'il y a à faire pour s'extraire de cette diabolisation lorsque l'on veut, comme c'est notre ambition, informer, former des citoyens et ne pas laisser le problème aux générations suivantes.

Nous avons eu envie de le faire avec Bruno Sido, rencontré en Chine à l'occasion d'une délégation d'AREVA, qui souhaitait engager un dialogue européen dans son département. Ce dialogue existe dans la population locale, mais entre les « pour » et les « contre » dans une vision un peu manichéenne. Nous voulions sérier les problèmes et nous avons beaucoup travaillé depuis six mois pour mettre en place ces *Entretiens européens* et poser quelques « bonnes » questions sur ce thème qui concerne aussi bien l'Europe, l'économie, l'environnement, la démocratie beaucoup d'enjeux que nous n'aborderons pas tous aujourd'hui. La vocation des *Entretiens* est d'être annuels et nous publions également deux fois par an une *Lettre*, à plus de 10 000 exemplaires, en France et en Europe (traduite en anglais sur le site).

Je remercie les représentants de neuf pays européens ainsi que du Japon qui sont parmi nous. Je remercie également le peintre Emilie Lombard, de Bar-Le-Duc, qui nous a dessiné un logo vert et orange d'inspiration écologique. Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie, se réjouissait d'être parmi nous ; ne pouvant nous rejoindre, elle nous a envoyé un message enregistré que nous diffuserons après avoir entendu l'introduction de Bruno Sido, président du conseil général, et avant d'écouter François Lamoureux, directeur de la DG *Energie et transports* à la Commission européenne.

Bruno Sido, président du Conseil général de Haute-Marne, sénateur

Bienvenue en Haute-Marne ! Nogent, cité coutelière par tradition, revêt aujourd'hui une envergure internationale. Le département est particulièrement honoré d'accueillir autant de nationalités différentes, qui plus est, représentées par des personnalités de haut rang. Un tel rassemblement en Haute-Marne n'est pas si courant qu'il ne vaille d'être souligné.

La plupart d'entre vous viennent ici pour la première fois et bien que cette journée soit particulièrement dense, j'espère que votre venue jusqu'à Nogent vous a permis d'apprécier nos paysages, notre cadre de vie. Car, ce département à dominante rurale – nous comptons 194 000 habitants, 420 communes de moins de 2000 habitants sur 432 – a un patrimoine particulièrement riche.

Peu connue, la Haute-Marne était pourtant le premier département sidérurgique de France au XIX^e siècle ! Dans un autre domaine, Denis Diderot à Langres et le Général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises ont marqué de leur empreinte l'histoire de la Haute-Marne. Aujourd'hui, notre département, confronté à des savoirs-faire anciens, se mobilise pour se tourner vers le développement de nouvelles technologies et tirer parti de son environnement.

On pourrait trouver paradoxal de mettre en avant le côté nature du département alors qu'un laboratoire de recherche souterrain sur la gestion des déchets radioactifs est implanté aux confins de la Haute-Marne, dans le département de la Meuse. Derrière cette recherche qui doit avant toute chose veiller au respect de l'environnement et s'inscrire dans une démarche de développement durable, **il faut y voir une opportunité de progrès économique et technologique pour notre département et celui de la Meuse, en proie à la désertification rurale.**

Nous voilà donc déjà au cœur du sujet de ces premiers *Entretiens européens* et nous mesurons bien toute la pertinence et par là-même l'enjeu de ce rendez-vous qui, j'en forme le vœu officiellement ce matin, pourrait s'inscrire dans un cadre annuel.

Cette initiative est placée sous le double parrainage du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, d'une part ; de la Délégation Générale de l'Energie et des Transports de la Commission Européenne, d'autre part.

Pour nous, localement, elle répond à un souci de transparence et d'information déjà illustré par un colloque « environnement et énergie » qui s'est tenu à Chaumont en juillet 2002.

Cette fois-ci, en initiant ces *Entretiens*, j'ai souhaité donner une nouvelle dimension au débat tant il me semble primordial d'aborder cette grande question des déchets radioactifs dans un cadre européen.

Je voudrais remercier plus particulièrement l'association Confrontations Europe, présidée par Philippe HERZOG, député européen, que je salue, ainsi que toute son équipe réunie autour de Claude FISCHER et d'André FERRON, sans oublier Brigitte BORNEMANN-BLANC, gérante du cabinet de communication 3B Conseils, qui travaillent tous ensemble avec mes collaborateurs, depuis plusieurs mois, à la préparation de cet événement.

Le département de la Meuse, par la voix de son Président, mon collègue et ami, Bertrand PANCHER, a souhaité s'associer aux *Entretiens*. Cet engagement est le vivant témoignage d'une parfaite collaboration interdépartementale sur un sujet complexe qui préoccupe légitimement nos concitoyens haut-marnais et meusiens.

L'ambition des premiers *Entretiens Européens* a aussitôt obtenu l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs et d'institutions concernés au 1^{er} chef.

J'en veux pour preuve la présence parmi nous de grands intervenants de l'énergie en Europe et au Japon ainsi que des organismes de référence, comme la Fondation Européenne de l'Energie, présidée par Rolf LINKOHR, qui a souhaité être partenaire.

C'est dire si le sérieux et la qualité de nos travaux, menés depuis mai dernier, ont été pris en compte au plus haut niveau et j'espère très sincèrement, comme vous, que nos discussions permettront d'enrichir le débat qui vient de s'ouvrir sur la directive européenne.

Ici, sur le terrain, nous vivons cette question de la gestion des déchets radioactifs depuis une dizaine d'années maintenant.

C'est en octobre 1993 que les élus du Conseil Général de la Haute-Marne acceptaient de s'engager dans les procédures préalables au choix d'un site de laboratoire de recherche souterrain sur la gestion des déchets radioactifs. Les élus du Département de la Meuse prenaient, dans le même temps, cette même décision.

M. le député Christian BATAILLE, qui se joint à nous pour cette journée, était à cette époque médiateur pour le Gouvernement, en application de la Loi du 30 décembre 1991 dont il est par ailleurs l'auteur.

Le but des *Entretiens* n'est pas de dresser un bilan de ces 10 années, cependant il est utile de remettre la question dans son contexte.

Auparavant, nos deux départements étaient très peu concernés par la problématique de la gestion des déchets à haute activité et à vie longue. Aucune centrale électronucléaire n'est implantée sur nos territoires, aucune installation nucléaire de base n'est présente.

C'est au terme de plusieurs mois d'une démarche d'information et de sensibilisation auprès des conseils municipaux et de la population locale que nous avons accédé à la demande de l'Etat en acceptant que l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) procède à des travaux de reconnaissance géologique, à des forages, à des campagnes de sismique-réflexion.

Puis, dans le cadre d'un accord conjoint des territoires meusiens et haut-marnais, nous avons donné la possibilité aux équipes de recherche de mettre en œuvre leur programme expérimental dans un laboratoire.

Ces décisions sont certes progressives mais elles ne sont pas anodines. **En tant qu'élus locaux, nous avons su prendre toutes nos responsabilités. Quelles responsabilités ! Je dois dire très clairement que je partage l'interrogation, la perplexité des habitants proches du site de Bure.** Ce laboratoire a bien pour objectif de qualifier un site qui pourrait devenir, un jour, un site de stockage des déchets radioactifs. Or, cette perspective fait peur.

Alors, plutôt qu'accepter passivement la présence de l'ANDRA, nous avons engagé un travail actif qui se poursuit aujourd'hui. Ce travail, c'est celui de la concertation, de la négociation parfois, de la vigilance surtout !

Chacun s'accorde aujourd'hui à condamner vivement toute exportation de déchets industriels dangereux vers des pays du tiers-monde qui, aveuglés par des perspectives de gain facile, négligeraient de mesurer les menaces qui pèsent sur leur environnement.

De la même manière, **nous devons condamner toute tentation d'abandonner, à bon compte, le problème de déchets radioactifs à des départements confrontés à des problèmes démographiques et économiques.**

Les *Entretiens Européens* de Nogent s'inscrivent, comme je viens de vous le dire, en pleine actualité avec la discussion qui vient de s'engager autour de la directive européenne visant à demander aux Etats membres de prendre position sur la gestion de leurs déchets radioactifs.

Placer la science au cœur des préoccupations sociales, la rendre accessible, faire partager à nos concitoyens les résultats des travaux scientifiques relève bien de notre démarche. **Il est essentiel de renforcer le dialogue entre le monde de la recherche et les responsables économiques et politiques.** Le sujet dont nous

discutons aujourd'hui laisse souvent place au doute, à l'embarras du fait de sa complexité.

Et pourtant nous devons bien régler cette question des déchets produits, depuis maintenant bientôt 50 ans, par une énergie qui représente aujourd'hui près de 80 % de nos besoins.

Certes, très médiatique compte tenu des théories ou des positions largement controversées ou encore des peurs diffuses, le nucléaire recouvre des technologies très pointues qui méritent explication et pédagogie. Il nécessite également un rapprochement indispensable entre chercheurs et décideurs et doit surtout être compatible avec les politiques européennes, en attente de décisions importantes.

Demain plus qu'hier, les réglementations applicables à l'énergie ou à l'environnement seront de dimension européenne ou transnationale.

Nous évoluons depuis 1991 dans le cadre de la Loi Bataille, qui apporte un certain nombre de garanties, qui prévoit des moyens d'information ou d'accompagnement économique, qui propose des voies de recherche et un calendrier.

Le Parlement sera saisi courant 2006 de l'état d'avancement des recherches et devra statuer sur les suites à donner ; c'est une étape très importante pour le processus français.

Les réglementations européennes susceptibles d'être élaborées en matière de gestion des déchets radioactifs ne doivent pas être le résultat de compromis entre des opinions différentes ou contraires.

Par contre, il est indispensable qu'elles soient applicables, sur les territoires concernés, avec la participation des acteurs locaux.

La Direction Générale à l'Energie et aux Transports de la Commission européenne, représentée aujourd'hui par son Directeur, M. François LAMOUREUX, qui a mis en chantier un projet de directives sur la Sûreté Nucléaire et la gestion des déchets radioactifs devra, à mon sens, en tenir compte dans ses travaux. **Il est d'une impérieuse nécessité d'établir des collaborations réelles entre nos territoires et les acteurs qui élaborent de nouvelles réglementations internationales.**

Il est tout aussi important, si l'on veut démythifier cette notion de déchets radioactifs, de dialoguer, de valoriser le travail des études par des contributions croisées de personnalités, d'élargir le champ de la réflexion et d'amener à la fois

chercheurs, sociologues et spécialistes à interpréter les retours d'information dont nous bénéficions et les incitations qui nous sont suggérées.

Tel est bien l'objectif de notre rendez-vous au cours duquel nous aurons l'occasion d'aborder toutes ces questions, d'échanger sur les différentes pistes de travail sans jamais oublier l'importance de l'assentiment des populations locales.

Bonne journée, bons travaux à toutes et à tous !

Permettez-moi, en tant que Président de ce département, de former le vœu que l'intérêt et la richesse de ces débats vous permettent de garder un excellent souvenir de la Haute-Marne et l'envie d'y revenir en visiteur.

Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie

Ne pouvant malheureusement pas être parmi vous aujourd'hui, je souhaite néanmoins, par ce message, vous faire part de toute l'importance que le Gouvernement accorde à la question de la gestion des déchets nucléaires.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage aux organisateurs de ce colloque, Bruno SIDO et Bertrand PANCHER, Présidents des Conseils Généraux de Haute-Marne et de Meuse. **Il faut souligner le caractère tout à fait original de cette manifestation internationale, opportunément placée dans un contexte local**, puisque vous savez qu'un laboratoire de recherche sur le stockage des déchets radioactifs est en phase de construction à la frontière des deux départements.

Ce colloque bénéficie également du concours de l'Association Confrontations Europe et de la Fondation Européenne de l'Energie, présidées par les Députés européens Philippe HERZOG et Rolf LINKHOR que je salue ici très chaleureusement.

Je suis heureuse du prolongement que ce colloque apporte au Débat national sur les énergies que j'ai initié au premier semestre de cette année.

On ne répètera en effet jamais assez la nécessité d'un effort permanent de débat sur ces questions liées à ce bien précieux qu'est l'énergie. J'ai lancé début novembre une concertation sur la base d'un livre blanc sur les énergies.

Cet ouvrage rappelle que **l'énergie nucléaire est un élément essentiel de notre sécurité d'approvisionnement, de la préservation de l'environnement et de la compétitivité économique de notre pays**. Il ne serait pas responsable de ne pas maintenir la possibilité pour les gouvernements futurs d'y recourir.

Le sujet des déchets radioactifs est présenté par certains comme le point faible de l'énergie nucléaire. Il est parfois surexploité à des fins partisans. Ma conviction est qu'il serait irresponsable de le réduire à un instrument de polémique entre les « pro » et les « anti-nucléaires ».

C'est pourquoi, avec mes collègues Claudie HAIGNERÉ et Roselyne BACHELOT, je souhaite développer une meilleure intelligence collective de la question de la gestion des déchets nucléaires. Il s'agit de faire connaître au plus grand nombre et dans le détail les implications de cette question.

La gestion des déchets ne pose pas de problème de sûreté immédiat, mais il est de notre responsabilité d'agir afin de mettre en œuvre des solutions pérennes.

La France aujourd'hui ne dispose pas d'une solution industrielle complète pour l'ensemble des déchets produits par le nucléaire. Seuls les déchets à vie courte et de faible activité, certes les plus volumineux, font déjà l'objet d'une solution de stockage définitif dans des centres gérés par l'Agence nationale des déchets radioactifs. Les autres déchets sont entreposés de façon sûre mais provisoire.

Il faut poursuivre résolument la recherche de solutions définitives pour l'ensemble des catégories de déchets. C'est l'objet de la très importante loi qui a été votée par le Parlement français en 1991, la loi BATAILLE, consacrée aux déchets les plus radioactifs. Nous ne devons pas perdre de vue que **cette loi nous engage à faire des recherches aujourd'hui pour pouvoir choisir demain.**

Elle comporte donc une exigence de résultats pour que puissent être rassemblés, avant la fin 2006, les meilleurs éléments d'appréciation scientifique et économique sur les solutions à mettre en place. Il s'agit en particulier d'examiner chacune des voies de recherche et de mieux saisir le caractère complémentaire des différents modes de gestion que constituent le stockage géologique, la transmutation et

l'entreposage de longue durée, et cela afin de lutter contre toute idéalisation de tel ou tel mode de gestion. Mais bien évidemment, le débat de 2006 ne mettra pas un point final à la question des déchets nucléaires. Ce doit être avant tout le point de départ d'un processus qui s'inscrira nécessairement dans le long terme pour mettre effectivement en œuvre les solutions techniques adaptées.

En proposant des directives sur la gestion des déchets ainsi que sur la sûreté des installations nucléaires, la Commission bouscule beaucoup d'Etats membres. Elle pose les bonnes questions. Celles-ci ne doivent pas nous déranger, mais au contraire **nous faire prendre conscience des risques associés à l'inaction, qui ne peuvent que faire porter sur les générations futures le poids de nos hésitations.**

A cet égard, la stratégie de mise en place de solutions industrielles qui sera décidée à l'issue du débat parlementaire français devra comporter **un calendrier à la fois ambitieux et réaliste.** Une politique nationale de gestion des déchets radioactifs, accompagnée d'un échéancier prévisionnel, présenté et discuté régulièrement, fait d'ailleurs partie des propositions au sein du Conseil européen et cela dans le cadre de l'examen du projet de directive européenne sur la gestion des déchets nucléaires.

La prise en compte de la dimension locale est par ailleurs tout à fait essentielle.

Paradoxalement, le faible volume des déchets radioactifs conduit à concentrer sur des collectivités locales un enjeu national. Il en résulte d'importantes difficultés d'implantation de centres d'entreposage et de stockage. Nous devons nous préoccuper de l'importance de cette responsabilité qui pèse sur les élus locaux et leur donner des garanties nécessaires qui me semblent pouvoir se résumer en trois points : **sûreté, débat, atout de développement.** En conclusion, je voudrais très simplement vous dire que j'ai pu constater, au cours du débat sur les énergies, que le nucléaire suscitait beaucoup de passion encore et notamment la question de la gestion des déchets nucléaires. C'est pourquoi celle-ci mérite un traitement exemplaire, **par un débat approfondi qui évite tout manichéisme, tout stéréotype et tout tabou.** La pluralité et la qualité des intervenants vous êtes des me donnent toute confiance dans la réussite de ce colloque et de ceux qui suivront. Vous avez tous mes encouragements pour que cette session soit fructueuse et qu'elle permette d'aborder en profondeur les différents enjeux de la gestion des déchets nucléaires dans un contexte européen.

François Lamoureux, directeur général de la DG Transports et Energie de la Commission européenne

Remerciements

Monsieur le Président, Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter les organisateurs de ce colloque pour sa parfaite organisation tant en terme logistiques, de documentation que d'analyse. Je crois que nous avons là un modèle du genre. J'adresse mes plus vifs remerciements à Philippe Herzog et à Mme Fischer pour l'important travail qui a été fait. La documentation étant fort précise, il est un peu difficile pour moi de faire cette introduction sans répéter ce que vous avez déjà tous sous les yeux.

Introduction

Avant d'aborder la proposition de directive sur les déchets nucléaires, il est important d'éclairer l'auditoire sur le cadre dans lequel la Commission a pris cette initiative.

A. Les impératifs politiques

1. Des compétences du traité Euratom à exercer

a) Le traité Euratom encadre et régule les activités nucléaires civiles de l'Union

Cette proposition s'insère dans le cadre du traité Euratom. Contrairement à une idée reçue, ce traité ne vise pas à promouvoir l'industrie nucléaire mais il vise à encadrer les activités nucléaires civiles. Ce traité est un texte vivant qui permet de prendre des décisions importantes dans le domaine de la radioprotection comme dans celui de la non-prolifération. Il sert tous les jours à prendre des décisions qui sont souvent méconnues des citoyens.

- En matière de sécurité nucléaire, il y a, par exemple, dans mes services, 250 inspecteurs hautement qualifiés qui contrôlent les matières radioactives sur le territoire communautaire et concourent à faire de l'Union européenne l'ensemble politique le plus avancé de lutte contre la prolifération nucléaire. Ce contrôle est la garantie en Europe de l'utilisation pacifique des matières nucléaires destinées

à la production d'électricité, de la santé ou de la recherche industrielle. D'ailleurs, lorsque qu'il a été question de revoir la mise en œuvre de ces contrôles dans le cadre de l'élargissement les Etats membres et les opérateurs se sont inquiétés arguant de la qualité des contrôles actuels. J'ai été heureux d'entendre ce concert de louages après 40 années de critiques.

- En matière de radioprotection aussi, la Commission européenne, sur la base d'un mandat très clair du traité Euratom met en œuvre des vérifications in situ et a le pouvoir d'adresser des recommandations aux autorités nationales si les mesures en vigueur sont jugées insuffisantes. La Commission européenne dispose de surcroît de pouvoirs, en cas d'urgence, de demander la fermeture d'une installation nucléaire.

- Le traité Euratom encadre la surveillance des approvisionnements de l'Union européenne. C'est une tâche fondamentale en raison de l'absence d'extraction d'uranium naturel dans les Etats membres depuis quelques années.

- Il y a aussi, dans ce traité, la base pour développer des accords de coopération, et nous avons des accords de coopération avec des pays qui sont ici représentés, comme le Japon.

- Enfin, dans ce traité, il y a des activités de recherche sur la fusion, sur les déchets qui sont importantes. On parle souvent du programme-cadre de recherche de l'Union européenne. En fait, il faut savoir qu'il y en a deux. Il y en a un pour les activités de recherche en général, et un spécifique au traité Euratom. Par exemple, c'est sur la base de ce programme-cadre de recherche dans le domaine Euratom que l'Union européenne apporte un concours financier important à la future installation ITER, et c'est dans ce cadre là que les décisions que vous connaissez ont été prises.

- Je pourrais aussi développer les prêts Euratom qui servent à construire des centrales nucléaires et qui sont, je dirais, toujours d'actualité quoi qu'on en pense. Par exemple, la Bulgarie, en a bénéficié pour les réacteurs 4 et 5 de Kozloduy.

b) Des compétences du traité Euratom inexploitées

Suite à l'adoption du Livre vert sur la sécurité d'approvisionnement et du débat public qu'il a engagé, la Commission a pris l'initiative de proposer, en 2003, trois textes qui forment ce qu'on appelle un « paquet nucléaire ». A Bruxelles, on aime bien, quand on présente plusieurs textes ensemble, appeler ça un

« paquet » pour lier les propositions les unes avec les autres. Ce paquet comporte trois textes : Un sur la sûreté, un sur les déchets radioactifs et un autre sur le commerce des matières nucléaires avec un de nos principaux fournisseurs de l'Union européenne : la Fédération de Russie.

Les compétences de l'Union européenne en matière de sûreté et de déchets existent, mais dans ce domaine comme dans tant d'autres, elles n'avaient pas encore été exercées, les Etats membre considérant, que chacun, exerçait sa propre politique.

2. De nouveaux défis à surmonter

Différentes raisons ont amené la Commission à proposer aux Etats membres - puisque son rôle n'est que de faire des propositions législatives - elle propose mais ne décide pas - les mesures sur la sûreté et sur les déchets qui sont actuellement sur la table du Conseil.

a) Des considérations d'ordre général

- La première raison, le nucléaire représente un tiers de l'électricité consommée dans l'Union européenne. Quoi qu'on pense du nucléaire – qu'on y soit hostile ou favorable (certains gouvernements optent pour l'abandon et d'autre décident de le relancer) – c'est un fait ! Jamais l'Europe n'a produit autant d'énergie électronucléaire qu'en 2002. En Europe, 32% de l'électricité est d'origine nucléaire, et 1,2 % provient des éoliennes.

- La deuxième raison, ce sont les contraintes internationales. L'Union européenne a décidé d'appliquer le protocole de Kyoto. Elle a même décidé de l'appliquer en l'absence de ratifications suffisantes par les autres Etats parties à la convention. Autrement dit, même si la Fédération de Russie ne ratifiait pas, l'Union européenne s'évertuera à respecter les dispositions du protocole de Kyoto. Ce n'est pas une décision des bureaucrates de la Commission européenne, c'est une décision du Conseil européen, des chefs d'Etat et de gouvernements. Dans ce contexte, le nucléaire joue un rôle essentiel afin de permettre à la Communauté de respecter les engagements de Kyoto.

b) Un tournant historique : l'élargissement

- La troisième raison est liée à l'élargissement. L'élargissement ne change pas l'équation de la dépendance énergétique le rapport de l'offre et de la

demande est équivalent. Nous restons fortement dépendants des importations. Cependant le changement majeur par rapport aux élargissements précédents, sur 10 pays candidats cinq exploitent des installations électronucléaires parmi lesquelles certaines ne satisfaisaient pas aux normes de sûreté internationales et aux normes de sûreté telles qu'appliquées dans nos Etats membres. C'est la raison pour laquelle depuis 10 ans, l'Union européenne a décidé de subordonner l'adhésion de ces pays à des engagements irrévocables de leur part - qui sont dans les traités d'adhésion - de fermer quatre centrales nucléaires (Lituanie et Slovaquie). En outre, il ne faut pas oublier que certaines installations posaient problème. Il faut bien se rendre compte que ce n'était pas une décision contre le nucléaire, puisque, au même moment, l'Union européenne accordait des prêts à certains de ces pays pour développer de nouveaux réacteurs. Mais dans cette négociation, dans les mandats du Conseil européen lié à l'élargissement, il y avait une demande très claire adressée à la Commission de développer des standards élevés. Sinon, politiquement, cela ne marche pas.

- La quatrième raison est une raison d'équité. Comment imposer des standards élevés aux pays qui vont adhérer sans que les 15 ne soient soumis à aucun système communautaire d'encadrement sur la question de la sûreté et la question des déchets. D'ailleurs, le Conseil européen de Laeken en décembre 2001 avait demandé la surveillance d'un haut niveau de sûreté dans l'Union élargie. La Commission a estimé que seul un cadre communautaire législatif pouvait remplir cette obligation.

- En effet, sur les déchets radioactifs un vrai problème se pose à l'Europe avec l'élargissement. Lorsque les Soviétiques sont partis de ces pays, le plus souvent, ils ont laissé les déchets, qu'avant ils retraits. Ces déchets sont - il suffit d'aller à Ignalina - stockés quasiment à l'entrée des installations. Et nous nous sommes aperçus grâce au débat lancé par le « livre vert sur la sécurité des approvisionnements » que l'opinion publique comprenait que le nucléaire dussent se maintenir, voire se développer mais les sondages d'Eurobaromètre - nous faisons des sondages sur longues périodes - ont montré le caractère récurrent de la question des déchets. Quelle que soit l'ampleur du problème - on peut le minimiser, on peut faire une confiance infinie à la science - l'opinion publique, elle, a une véritable inquiétude et souhaite une solution.

C'est pour ces raisons principales que la Commission a proposé une directive sur la sûreté, et une directive sur les déchets radioactifs.

B. Une proposition claire répondant aux soucis des citoyens européens

1. Les déchets nucléaires : dans l'attente d'une solution

Pour me cantonner maintenant sur la directive concernant les déchets, je parlerai du « pourquoi » et après du « comment ».

a) Un besoin inassouvi

Pourquoi a t'on pris cette initiative - indépendamment des grandes raisons politiques ? C'est que, je vous rassure Monsieur le Président du Conseil général, nous sommes à l'écoute des débats dans les différents Etats membres. Nous avons suivi de près les débats en Finlande, nous avons suivi de près le débat en France, nous avons examiné à la loupe la loi Bataille et certains équivalents dans d'autres Etats membres. Le site Internet de la Commission a eu les plus grandes interrogations - interrogations en terme de « hits » pour les spécialistes - lorsque nous avons commencé à mettre des papiers de réflexion sur les déchets nucléaires. Alors vous me direz que, là dedans, dans ces hits, il y en avait des milliers qui étaient stéréotypés et envoyés par des organisations qu'on connaissait bien. Il n'en demeure pas moins que cela a été générateur d'un débat fructueux.

Nous avons soutenu une association des villes européennes qui exploitent des centrales nucléaires sur leur territoire, et nous discutons avec elles. Nous avons, après toutes ces analyses, considéré qu'entre les trois possibilités qui s'offrent pour traiter les déchets, seul le stockage en profondeur pourrait être la réponse adéquate aux préoccupations de l'opinion publique.

Les applications technologiques de la transmutation ne permettent pas aujourd'hui d'espérer une solution à l'échelle industrielle dans un proche avenir malgré tous les efforts des chercheurs européens et notamment de l'institut des Transuraniens de Karlsruhe qui dépend du centre de recherche de l'Union européenne – l'équivalent européen du CNRS ou du CEA. La lenteur des progrès de la recherche sur la transmutation est difficile à expliquer à l'opinion publique et encore moins sur un tréteau électoral. Il en va de même du stockage en surface.

C'est pourquoi le collège des vingt Commissaires, de sensibilités extrêmement différentes (des pro-nucléaires, des anti-nucléaires) après débat, a proposé – devant l'absence de perspectives concrètes matière de recherche – que le stockage géologique en profondeur devait être privilégié dans le projet de Directive.

b) Une proposition claire souvent mal comprise

Cette directive fixe 4 objectifs principaux :

1^{er} objectif : Amener les Etats membres à engager une politique volontariste par l'obligation de mettre en œuvre des programmes nationaux de gestion des déchets radioactifs qui doivent comporter des plans d'investissements, des délais à respecter et des choix de sites pour l'entreposage. Aujourd'hui le débat est engagé dans la majorité des Etats membres dans ce domaine. Et c'est une première étape positive.

2^{ème} objectif : Afin de permettre la convergence des politiques nationales calendrier commun est à respecter qui tient compte des différentes catégories de déchets radioactifs.

3^{ème} objectif : Pour les déchets de hautes activités et à longue vie la solution préconisée repose sur le stockage géologique en profondeur

4^{ème} objectif : Enfin, la directive propose une concentration des efforts de recherche dans le domaine qui est soi dit en passant relativement peu commenté. En effet, on constate que non seulement la recherche est éparpillée dans les Etats membres sans véritable coopération et concentration des efforts publics voire privés. Pour y pallier, la Commission a proposé, - sur le modèle de ce qui a pu réussir dans d'autres domaines (le programme Galileo) - de créer une entreprise commune chargée d'une véritable coordination des efforts de recherche. Ses ressources de financement pourraient être nationales et communautaires, public et privé. On pourrait également songer, au besoin, à une redevance sur l'électricité.

Deux malentendus persistent quant à la proposition de la Commission. Deux malentendus qui expliquent aujourd'hui que ce texte est contesté.

- Le premier, relève d'une crainte de la Suède et la Finlande que la Directive pourrait imposer des centres de stockage communs. Or, c'est parfaitement faux, le projet de Directive respecte la subsidiarité dans ce domaine. Les Etats membres disposent d'un libre choix du ou des sites. La Directive ouvre la voie à des centres de stockage commun sur une base strictement volontaire. Il faut en effet, songer aux Etats membres qui pour des raisons rien que géologiques ne seraient pas en mesure de disposer d'un centre sur leur territoire national. La Commission s'est toujours montrée ouverte à accorder des périodes de transition, voire, dans certains pays, des dérogations.

Il est intéressant de constater que les détracteurs de la Directive sur les déchets nucléaires prétendaient de même que celle sur la sûreté tendait à créer un grand fond européen de démantèlement des installations nucléaires. On ne l'a jamais proposé.

- Deuxième malentendu : c'est le mot « définitif ». Dans la candeur de la Commission, elle a proposé l'enfouissement géologique profond mais, si je puis dire, avec réversibilité. On met les déchets, mais on a confiance dans le progrès de la science, et il faut entretenir, je dirais, cet enfouissement pour que le moment venu, si un Prix Nobel a découvert la façon d'éliminer les déchets, ils soient traités. C'est assez intéressant, ce qu'ont fait les Finlandais en matière d'enfouissement géologique profond. C'est l'installation la plus visitée par les Finlandais. C'est un peu comme Disney land. La crainte désamorcée grâce aux visites du site a permis à n'en pas douter au Parlement finlandais de voter en faveur de la construction d'un nouveau réacteur nucléaire. On n'avait pas vu ça en Europe depuis de très longues années.

2. Evolution des propositions

a) La proposition de la présidence italienne.

La Commission s'est montrée flexible dans les négociations avec le Conseil et ne s'est pas montrée hostile aux évolutions dès lors qu'elles ne trahissaient pas les objectifs politiques qu'elle s'était assignés. Les discussions engagées avec les présidents successifs du Conseil ont permis de rallier la majorité des Etats membres. Mais il convient d'atteindre la majorité qualifiée.

Le texte qui est sur la table aujourd'hui maintient l'élaboration de programmes nationaux de gestion, avec des dates. Une distinction est faite entre les différents types de déchets de moyenne activité et haute activité. Le régime est différencié, c'est à dire que chaque pays pourra en définitive choisir des dates à l'intérieur d'un calendrier communautaire. Nous avons fait preuve de flexibilité sur les dates. Nous avons pris en considération qu'il était difficile d'imposer les mêmes dates dans tous les Etats membres en raison notamment des nécessaires consultations publiques en la matière. Il est intéressant de constater par ailleurs qu'on consulte les populations pour les déchets mais qu'on ne les a pas consultées pour construire les centrales nucléaires. Sur la question de l'enfouissement géologique profond, là, je dirais que le texte évolue vers une préférence pour cette option, mais laissant ouverte la possibilité de recourir à d'autres voies. Sur ce point la Commission n'a pas encore donné son accord. Elle est tout à fait prête à accepter plus de souplesse sur les objectifs et sur les

calendriers : mais le principal problème est de faire ou non, à une date déterminée, du stockage en profondeur une obligation communautaire.

b) L'avenir de la proposition

Que va t'il se passer dans les prochaines semaines ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette directive est dans un paquet de propositions. Une de ces propositions a déjà été acceptée par le Conseil. Le Conseil des affaires générales a donné un mandat à la Commission européenne il y a 15 jours de négocier un accord avec la Russie sur les importations d'uranium. Pour la directive sur la sûreté, grosso modo, je dirais que maintenant la plupart des Etats membres sont prêts à accepter un système communautaire amenant tous les Etats membres à disposer d'une autorité nationale de sûreté indépendante. Je sais qu'il y en a une en France, mais dans certains pays candidats on peut s'interroger sur son indépendance. Nous avons maintenu la nécessité d'avoir des fonds de démantèlement qui soient utilisés aux fins du démantèlement et non pas, comme le croient certains, à tort ou à raison à des opérations d'ordre commercial sur le marché intérieur de l'énergie.

Sur la proposition des déchets, le débat entre Etats membres, porte moins sur le contenu des textes que sur leur nature juridiquement contraignante ou non. Paradoxalement, ceux qui rejettent la directive en faveur d'une recommandation appellent à des dispositions détaillées mais non obligatoires. Cette question étant dépassée grâce à la présidence italienne, la question est d'atteindre la majorité qualifiée au Conseil. On n'en est pas loin.

Le Parlement européen, qui dans le domaine du traité Euratom n'a pas un pouvoir de co-décision dans les mêmes termes que le Conseil - dans le domaine du traité Euratom il n'a qu'un pouvoir consultatif, il donne un avis qui n'est pas obligatoire - a eu des débats extrêmement importants sur ces textes. Dans le domaine des déchets, sur la base du rapport de M. Vidal Quadras Roca - un projet d'avis a été préparé et qui sera adopté en janvier prochain.

Conclusions

Sur la base de l'avis du Parlement, sur la base des débats actuels au Conseil, la Commission se réserve de faire dans les prochains mois une proposition révisée des deux directives, afin d'établir dans les domaines de la sûreté des déchets un cadre stable, un cadre cohérent, un cadre qui permettra à chacun de faire les efforts nécessaires. On ne peut pas préjuger du détail des textes définitifs, mais en tout cas, ils auront permis de lancer un processus de réflexion inédit dans le

domaine. Ces textes seront la base de progrès ultérieurs afin que l'on puisse expliquer tous ensemble à l'opinion publique - et sans doute vous beaucoup plus que nous - que des réponses ont été apportées au problème des déchets comme au problème de la sûreté dans l'ensemble de l'union européenne.

Je vous remercie pour votre attention.

Alain Mallet, commission « énergie », les Verts

La recommandation d'enfouissement en profondeur généralisé m'étonne beaucoup. Qu'y a-t-il de commun, sur le plan géologique, entre la Finlande et le pourtour méditerranéen où se situent la France mais aussi la Turquie, qui, un jour peut-être, adhérera à l'Union ? La France elle-même subit largement les effets de la tectonique des plaques, et un tremblement de terre dont l'épicentre était à Saint-Dié a d'ailleurs été ressenti récemment dans la région de Bure et jusqu'en région parisienne, révélant une faille jusqu'alors ignorée. D'autre part, alors que l'enfouissement profond aurait les mêmes caractéristiques qu'un gisement pétrolier, c'est prendre une responsabilité considérable que de le préconiser si l'on se rappelle que 90% des réserves pétrolières ont disparu par transmigration.

François Dosé, député de la Meuse, maire de Commercy

Comme tous mes collègues du conseil général de la Meuse de l'époque, j'ai voté en faveur de l'installation du laboratoire de Bure et j'assume ce choix. Mais j'ai entendu M. Lamoureux évoquer des « malentendus ». Parlons-en ! Lorsque nous avons voté de la sorte, **il était question de créer plusieurs laboratoires de recherche sur le stockage des déchets**. Or, à ce jour, la recherche en France est conduite en un seul lieu : à Bure. Dans ces conditions, le rendez-vous de 2006 est une supercherie. Si nous avons voté comme nous l'avons fait, c'était pour contribuer à la politique nationale, comme nous pensions que d'autres allaient le faire. Je trouve donc taquin que des parlementaires qui avaient voté la loi Bataille se soient ensuite empressés de défilier avec ceux qui ne veulent pas de telles installations chez eux ! C'est la même attitude qui prévaut pour les remembrements : **on les veut, mais il ne faut surtout pas qu'ils touchent son propre champ** ! Dans cette affaire, le vote a été acquis sur une certaine base et puis on a changé la base !

D'autre part, **le conseil général de la Meuse a été unanime pour accepter les recherches sur un stockage souterrain des déchets dès lors que, si notre site était retenu in fine, il s'agirait d'un stockage réversible.** Or, dans le texte qui nous a été communiqué, il n'est pas question de réversibilité. M. Lamoureux vient de l'évoquer, mais d'une manière qui reste à préciser. Si le stockage doit être définitif, dites-le ; s'il est réversible, dites-le aussi, les élus doivent savoir. Pour poursuivre dans le malentendu, vous parlez d'organisation de stockage commun à plusieurs pays membres. Mais en nous engageant dans cette voie, nous étions persuadés de contribuer à résoudre un problème national, nous n'avons pas l'intention d'accueillir les déchets des autres ! Sinon, la pertinence d'une candidature serait apparue sous un jour différent. Je suis un Européen convaincu, mais parfois les institutions me semblent bien distantes.

François Lamoureux

En réalité nous sommes d'accord. Vous vous référez à une analyse proposée par les organisateurs, mais le texte officiel de la Commission va bien dans le sens que vous souhaitez : il ne parle pas de stockage définitif et ne demande pas un enfouissement irréversible. D'autre part, la Commission n'a jamais proposé qu'un site national soit obligé d'accueillir les déchets des autres pays. Elle dit même exactement le contraire, à savoir qu'un pays choisit son propre site pour traiter ses propres déchets, et que si des pays s'entendent entre eux, c'est leur affaire. Il n'est pas des compétences de la Commission d'en décider pour eux.

Quant au nombre de laboratoires, on peut effectivement se demander si les efforts de recherche peuvent être aussi peu coordonnés dans l'Union européenne. La Commission avait proposé qu'on mette en commun les ressources pour la recherche, mais aucun pays n'a accueilli positivement sa proposition. Cela étant, le projet *Galileo* s'était heurté à la même opposition initiale et a fini par aboutir. Mieux vaut mettre les ressources nationales, communautaires et privées dans une enveloppe commune, et bien expliquer également à l'opinion que l'enfouissement n'est pas irréversible.

M. Mallet a fait allusion aux conditions géologiques plus ou moins favorables au stockage dans les différents pays de l'Union. On pourrait faire valoir qu'à cette aune, l'implantation des centrales n'est pas non plus idéale.

Marie-Anne Isler-Beguin, députée au Parlement européen

Avant de poser des questions, je voudrais rétablir les faits car il me semble que vous avez dit des contrevérités. Mme Fontaine peut bien prétendre dans son message que la gestion des déchets nucléaires ne pose pas de problème de sûreté

immédiat, c'est un des tout premiers sujets d'inquiétude pour l'opinion. Les gens ont peur que l'on enfouisse ainsi les déchets pour des milliers d'années. Qui financera la surveillance, qui paiera pour aller rechercher les déchets en couche profonde ?

Il n'est pas sérieux de dire, comme vous l'avez fait, que le traité Euratom n'avait pas pour objet de développer l'énergie nucléaire alors que c'est ce qu'affirme son article premier ! Que certains pays en Europe, qui n'ont pas de centrale nucléaire, refusent votre approche, est bien compréhensible. On a trop tendance à assimiler les prérogatives de l'Union européenne et celles qui existent dans le cadre du traité Euratom. Au passage, j'indique que les Verts finlandais ne se sont pas divisés, ils ont quitté le gouvernement quand la décision de construction d'un nouveau réacteur a été prise.

S'agissant du « paquet nucléaire » tout le monde est bien d'accord pour assurer la sécurité, et j'espère que ceux qui ont construit des centrales y avaient pensé. Mais ce que nous disons, c'est que le projet de directive ne fixe pas assez de normes ; il ne contient rien de plus que les dispositions déjà en vigueur dans les pays où existent des normes de sécurité. Et puis, vous proposez bien un calendrier, mais pas qu'il y ait un centre d'enfouissement dans chaque pays. Doit-on en conclure que Bure accueillera tous les déchets nucléaires de l'Europe ? Par ailleurs, vous mentionnez un accord avec la Russie. Il ne faudrait pas non plus que, si les Européens refusent de gérer leurs déchets, ils les envoient aux Russes.

François Lamoureux

Vous avez raison sur un seul point, c'est sur l'article 1^{er} du traité Euratom, rédigé par M. Vedel dans un contexte différent du nôtre. Mais tout le reste du traité est consacré à l'organisation des contrôles.

S'agissant de la Russie, j'ai parlé d'importation d'uranium, pas d'exportation de déchets nucléaires.

Vous semblez dire que la Commission propose que le site de Bure accueille tous les déchets européens. Encore une fois, non ! Ce n'est pas ce qu'elle a proposé. Mais j'ai peur que nous ne soyons engagés dans un dialogue de sourds.

Jacques Frot, ingénieur pétrolier

N'y a-t-il pas un risque soit de répétition soit de contradiction entre les recommandations de la directive sur la sûreté et les dispositions existantes dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ?

François Lamoureux

Je n'apprendrai pas aux parlementaires européens ici présents **qu'une directive est supérieure à des règles internationales**. Dans ce débat, nous en sommes un peu à l'évolution qui s'est produite entre la catastrophe de l'*Erika* et celle du *Prestige*. A un moment, la Commission a jugé qu'il y en avait assez des résolutions de l'Organisation maritime internationale, qui ne faisaient l'objet d'aucun contrôle, et on a donc rédigé une directive, avec des dispositions obligatoires cette fois, sur la double coque et le double contrôle. Il en va de même pour la sûreté nucléaire. L'AIEA a des procédures de décision extrêmement longues, il faut des années pour ratifier un protocole additionnel. Par la directive, nous proposons de donner force de loi à ces normes, sans que la ratification soit aussi longue. Il s'agit de donner un pouvoir de contrôle aux organismes nationaux ; tout Etat membre qui n'agira pas sera l'objet d'une procédure devant la Cour de Justice Européenne. Au passage, j'observe que la France n'appliquait pas le contrôle dans les ports prévu au niveau communautaire et à celui de l'OMI, et que c'est le seul pays qui a dû passer devant la Cour pour y être contrainte.

Si, demain, tel autre pays n'appliquait pas les normes de la directive sûreté, mieux que l'AIEA qui se contenterait de dire que ce n'est pas bien, la Commission européenne pourrait le sanctionner et, dans le cadre du traité Euratom, aller jusqu'à demander la fermeture d'une centrale. Dans ce cas, ce serait à l'Etat fautif de demander l'annulation de la décision devant la Cour de Justice Européenne. C'est une supériorité manifeste de l'Europe sur les réglementations internationales sans pouvoir de contrôle ni de sanction. Il est vrai que nous n'ajoutons pas de nouvelles normes à celles qu'ont déjà détaillées l'OMI, l'AEIA ou l'OACI pour l'aviation civile. La différence, c'est qu'avec le droit communautaire, on est sûr qu'elles seront appliquées.

On peut dire qu'en France, où existent des centrales, la sûreté est déjà garantie, et que c'est vrai aussi en Allemagne. Mais dans une Europe à 25, j'ai les plus grands doutes sur l'application réelle des normes de l'AIEA. Si l'on s'adresse à la Cour de Justice Européenne pour faire respecter des normes concernant les fruits et légumes, cela vaut la peine d'y aller pour la sûreté nucléaire. Mais en France, c'est un sujet qui passionne moins que la qualité des eaux de baignade ! J'ai beaucoup de respect pour le travail technique de l'agence de Vienne et pour ses inspecteurs - même si les nôtres sont plus performants - mais tout cela n'est pas suffisant pour rassurer les populations.

Première table ronde

**Vers une directive européenne ? Avec quel calendrier ?
Quelle flexibilité ? Quel processus démocratique ?**

Animée par Philippe Herzog, député européen

Claude Fischer

Avant de laisser la parole aux intervenants, je vous indique que la décoration de la salle a été réalisée par *Passe-murailles*, de Strasbourg.

Philippe Herzog

Les questions potentielles sont nombreuses et pour que le débat soit intéressant, nous essaierons de nous en tenir à des interventions assez brèves.

Je remercie Bruno Sido, dont la démarche est d'agir localement mais, pour cela, de se situer dans un cadre européen et de tenir compte plus largement de l'intérêt général. Je remercie également le talentueux François Lamoureux, qui donne l'exemple de ce que la Commission peut apporter de meilleur et qui a fait une contribution originale aux travaux de la Convention.

La question des déchets nucléaires ne peut s'envisager hors du cadre plus large des choix nucléaires, eux-mêmes inscrits dans un contexte plus large encore, avec des enjeux fondamentaux comme la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la préservation de l'environnement, élément déterminant à long terme étant donné ce que l'on sait du réchauffement climatique.

S'il existe ce lien entre déchets et choix nucléaire, **il faut pourtant s'efforcer de traiter la question des déchets pour elle-même, que l'on soit pour ou contre le nucléaire**. Il faut donc surmonter nos divergences pour trouver un compromis dans l'intérêt général.

Cette table ronde propose d'examiner plusieurs questions. La première est certainement : **y a-t-il urgence dans le domaine ?** On peut considérer que ce n'est pas le cas tant qu'il existe des solutions provisoires adaptées. Mais l'élargissement renforce-t-il ce sentiment d'urgence ? Ensuite, **pourquoi devons-nous partager au niveau européen les responsabilités du traitement des déchets, de la sûreté, et avoir une position commune envers l'extérieur, en l'occurrence la Russie ?** D'abord, on se plaint assez de ne partager que le marché et la concurrence – même si ce n'est pas réellement le cas. Traiter de la sûreté nucléaire dans un cadre commun semble relever de l'évidence. Mais ce n'est pas si simple et le débat est utile. En effet, si personne ne s'y oppose de

façon frontale, ici jouent les nationalismes, là on évoque le principe de subsidiarité, ailleurs les accords internationaux... d'autres encore acceptent les principes de la sûreté commune, mais chargent tellement la barque en demandant des normes plus strictes que c'est une façon de ne jamais rien faire au plan communautaire.

Pour obtenir une directive, quels sont les obstacles, comment les surmonter ?

Se posent la question de la réversibilité, celle du traitement par un autre pays et celle du calendrier : il n'y a pas synchronisme, chacun a son rythme, mais faut-il inscrire des limites dans le temps ? L'esprit du projet de directive sur ce point et les dates de 2006 et 2018 sont contestés. Le Parlement européen n'est que consulté, mais son avis pourra être important.

Pour revenir sur toutes ces questions, je donne d'abord la parole à Christian Bataille, qui a donné son nom à la loi de 1991 et qui reste directement impliqué dans sa mise en œuvre. Nous entendrons ensuite des avis plus scientifiques, ou reflétant la diversité des choix nationaux.

Christian Bataille, député et auteur de la loi Bataille

Je reviens d'abord sur la question du calendrier et de l'urgence. Nous nous étions donnés un délai de 15 ans pour agir : nous avons donc la durée, nous avons bénéficié aussi de la continuité. L'un des prix de la démocratie est la succession de politiques différentes selon les gouvernements. Ca n'a pas été le cas en ce qui concerne la gestion des déchets nucléaires, et j'ai même été confirmé en 1993 par Edouard Balladur dans la mission que m'avait confiée initialement Pierre Bérégovoy. C'est assez rare pour qu'on le souligne. Il n'y a donc pas eu de rupture sur ce plan. La durée est d'ailleurs une donnée relative. On peut dire, comme l'a fait Philippe Herzog, qu'il n'y a pas de réelle urgence. Récemment, lors d'un débat en commission parlementaire sur l'avenir de la politique énergétique, j'observais que nous n'avions pas de problème d'approvisionnement énergétique en France pour les vingt prochaines années – et vingt ans, c'est l'éternité pour le politique. **De ce fait, la tentation est grande de repousser la décision. Mais tous les arguments, qu'ils soient d'ordre technologique, géologique ou politique, ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction.**

En quinze ans, des progrès ont été faits, puisque l'on est progressivement passé d'une époque pendant laquelle la technique régnait de manière dictatoriale à une ère de concertation, où la décision n'est plus prise seulement par une poignée de techniciens éclairés. S'agissant de la gestion des déchets, la loi votée en 1991 avait fixé le tempo : 1991-2006. **On ne peut préjuger la décision qui sera prise en 2006, mais l'on sait qu'elle fixera le rythme de la suite, et c'est ce**

qui compte : que l'on ne reste pas dans le vague. Le projet de directive reprend une réflexion engagée en France, mais nous n'avons pas le sentiment que cela marche mieux en France qu'ailleurs. Pourtant, c'est le pays qui, Russie exceptée, a et produit le plus de déchets nucléaires en Europe. Une réflexion était donc nécessaire, et nous l'avons conduite. Que la Commission européenne nous livre la sienne sous la forme d'une proposition de directive n'est pas un mal, et nous n'avons pas à nous draper dans notre fierté nationale sur le thème : « Le nucléaire, ça nous regarde », dès lors que le Parlement est rassuré sur l'absence de risque d'internationalisation des futurs stockages. **Quant à la réversibilité, je la considère comme une sorte de trait d'union entre le stockage profond de demain et le futur lointain.** Depuis la loi de 1991, les chercheurs ont beaucoup travaillé, et ils doivent continuer, car décider que l'Union procèdera à des stockages profonds ne nous dispense pas de travailler à la transmutation, à la volatilisation et au retraitement poussé.

Bertrand Barré, directeur de la communication scientifique, AREVA

Les techniques sont complémentaires.

Que ce soit *Waste isolation pilot plant* à Carlsbad (Nouveau-Mexique), en Belgique, au Canada, en Suède ou en Suisse, et des avancées significatives ont eu lieu dans le domaine de la séparation poussée, grâce aux résultats obtenus à l'*Institut for transuranium elements* (ITU) de Karlsruhe (Allemagne). Mais le rendement de la transmutation ne sera jamais de 100%. Et si la transmutation pourra alléger sensiblement le fardeau du stockage demain, elle n'est pas la solution aujourd'hui.

Pour moi, l'entreposage ne fait que repousser la solution définitive ; il ne peut donc s'agir que d'une solution transitoire et, à titre personnel, j'ai quelque réticence à envisager qu'il puisse être multiséculaire. D'autre part, on peut se demander si un stockage réversible, avec les manipulations répétées que cela suppose, aurait un bilan radiologique positif et donc un effet bénéfique.

Rien, aujourd'hui, ne permet de se dispenser de l'enfouissement. Cela fait cinquante ans que l'on accumule des déchets, et l'on continue d'en produire. **Il est grand temps de prendre une décision, c'est-à-dire de mettre en œuvre les techniques de gestion des déchets que l'on maîtrise,** ce qui n'empêche pas, comme l'a souligné M. Bataille, que la recherche doive se poursuivre. Mais l'urgence est avérée, et la recherche ne peut servir d'alibi au report indéfini de mesures de sécurité indispensables.

Philippe Herzog

Selon Christian Bataille, le projet de directive reprendrait et prolongerait une réflexion engagée en France, dans l'intérêt général. Nous allons savoir si ce texte a reçu un accueil favorable dans d'autres pays européens.

Magnus Westerlind, directeur de la sécurité des déchets nucléaires, SKI Suède

Comme l'a indiqué M. Lamoureux, la Suède fait partie de ces vilains petits canards que le « paquet nucléaire » laisse réticents. Nous avons depuis cinquante ans un système de stockage provisoire qui nous est propre. Il nous reste à procéder à un stockage profond et, pour cela, à trouver un site adéquat. En cette matière, la Suède est considérée par de nombreux pays comme faisant du bon travail. Il y a dix-huit mois, nous avons retenu deux sites pour la poursuite de notre programme d'essais. Mais pour en arriver là, combien de temps nous a-t-il fallu ? La recherche consacrée à la gestion des déchets a commencé en 1976 et c'est en 1992 qu'a été engagé le processus de recherche de site ; en tout, 25 ans se sont donc écoulés. Et entre le moment où les études spécifiques à certains sites ont été lancées et les municipalités invitées à travailler avec nous, et celui où nous avons obtenu leur accord pour commencer les essais, dix années ont été nécessaires... Autant dire que **la perspective d'un calendrier commun nous inquiète ; il doit être flexible, et le projet de directive doit être modifié en ce sens.**

Nous approuvons l'idée du stockage profond, qui est une solution sûre et techniquement réalisable, à laquelle, comme je l'ai expliqué, nous travaillons depuis longtemps. Mais le choix de cette option ne doit pas avoir pour corollaire la fin des recherches sur d'autres techniques telles que la séparation poussée - transmutation.

D'autre part, dans ce domaine particulier, l'accent doit être mis sur les responsabilités de chaque Etat. **Or, la directive pourrait conduire à une dilution des responsabilités nationales, ce qui est dangereux,** et si l'opinion publique a cette perception, des problèmes sont prévisibles. S'il est exact que les Suédois voient le projet de directive d'un mauvais œil, c'est qu'ils s'inquiètent d'un texte qui leur paraît être la première étape de l'ingérence de la Commission européenne dans des programmes nationaux qui fonctionnaient bien. Quelles seront les prochaines étapes, et les voulons-nous ? **Nous ne sommes pas contre l'harmonisation, mais elle sera mieux acceptée s'il s'agit d'une coopération à long terme et non d'une contrainte imposée par le biais d'une directive.** De plus, nous sommes inquiets à l'idée que la directive pourrait définir des exigences minimales, ce qui est d'autant plus probable que les expériences dans ce domaine sont très limitées. Peut-être faudrait-il attendre : un recul de cent ans, en cette matière, ne serait pas un mal, d'autant qu'il existe une Convention sur la

sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, sans même parler de la Convention d'Aarhus – pourquoi ne pas leur donner une chance de produire tous leurs effets, même s'il faut du temps ?

Et puis, **on ne peut faire l'impasse sur la perspective locale et sur la nécessité du dialogue avec ceux qui habitent près d'un site potentiel ou existant.** Nous avons réussi, en Suède, à obtenir l'accord de la majorité de la population des sites retenus, mais il faut savoir que j'ai consacré 35 jours au dialogue local. Nous avons un rôle clair à jouer à ce sujet, et une grande responsabilité sur le plan local. Je ne suis pas certain que cet aspect des choses serait réglé par le biais d'une directive. L'ingérence de la Commission européenne dans les affaires d'une municipalité nous inquiète.

En conclusion, mieux vaudrait un texte non contraignant qu'une directive.

Philippe Herzog

C'est donc un point de vue autre que celui de la Commission, mais il est intéressant d'entendre que la Suède n'est pas contre une certaine harmonisation : la porte n'est pas complètement fermée. Les points de vue sont parfois beaucoup plus hostiles... Je considère pour ma part **queloin de diluer la responsabilité nationale, le « paquet nucléaire » la renforce. Il reste à savoir si la Commission disposera de moyens allant jusqu'au pouvoir de sanction, le moment venu.** Pour l'instant, il n'y a que la pression des pairs et pas davantage, mais c'est important. La Suède fait ce qu'elle doit faire, elle n'aura pas de grandes difficultés à aller au bout du processus qu'elle a engagé, et elle n'a rien à se reprocher. Mais, pour d'autres pays, la pression des pairs ne sera sans doute pas superflue...

Rudolph Weh, chef du département Spent Fuel and Waste Management Services / Interior Storage, GNS (Allemagne)

En Allemagne, il existe une société gestionnaire des installations d'entreposage, mais la gestion des déchets nucléaires est de la responsabilité des autorités fédérales. Distinction est faite entre les déchets qui génèrent de la chaleur et les autres. L'étude de faisabilité relative à l'enfouissement des déchets de moyenne activité – pour la plupart issus de la recherche et de l'utilisation médicale - dans les sites de Konrad et de Gorleben a été achevée en 2001 et le stockage profond pourra commencer en 2005, ce qui est une bonne chose, car le volume de ces déchets ne cesse de croître, si bien que d'autres sites seront nécessaires dès 2013. S'agissant des DHAVL (déchets à haute activité et à vie longue), et bien que la sécurité du site de Gorleben soit certaine, le projet a été arrêté pour des raisons politiques et nous cherchons un autre site considéré comme géologiquement plus

adapté. Cela suppose un dialogue nourri avec l'opinion publique, ce que nous faisons.

Dans ces domaines, l'Allemagne n'a pas de retard, et elle dispose de capacités d'entreposage transitoire. Cependant, il lui faudra avoir un centre de stockage définitif en 2018. Y a-t-il urgence ? C'est difficile à dire, et la réponse est à la fois « oui » et « non » : « non » parce que nous savons ce que nous faisons et parce que nous pouvons procéder à l'entreposage provisoire ; « oui », parce qu'une solution définitive est nécessaire. **En résumé, ce n'est pas tant l'urgence technique qui est extrême que la nécessité d'une harmonisation européenne.** Or, la très grande diversité des situations selon les pays la rend difficile à court terme.

Les délais ne posent pas de véritable problème tant que la coopération internationale fonctionne bien, de sorte que les pays moins avancés puissent adapter leurs normes. Des plans de gestion des déchets nucléaires sont souhaitables dans la plupart des pays, mais **il ne semble pas nécessaire de fixer une échéance tant que les Etats empruntent des voies différentes. La fixer relève plus d'une préoccupation économique que de sûreté.**

S'agissant de l'internationalisation des solutions, il me paraît clair qu'un pays ayant développé un programme nucléaire doit pouvoir aider un pays dans lequel le nucléaire tient une place plus restreinte. **Il serait en effet inconcevable de laisser un pays qui a peu investi dans le nucléaire faire seul les efforts et assumer les dépenses de la gestion des déchets. De même, les pays plus engagés dans la recherche peuvent en faire profiter ceux qui n'ont pas les moyens de la financer.**

Enfin, l'enfouissement dans les couches géologiques profondes ne doit pas concerner seulement les déchets nucléaires hautement radioactifs mais aussi les autres déchets, à faible ou moyenne activité.

Quelle est la meilleure solution ? Il faut continuer à la chercher. Mais peut-être n'est-il pas nécessaire de vouloir la perfection en la matière - la science progresse toujours et encore, les technologies de l'enfouissement s'améliorent et si l'on attend la « meilleure solution » on tiendra encore des conférences de ce genre dans cent ans... **Sans doute faut-il plutôt chercher la solution qui paraîtra suffisante pour assurer la sûreté.**

Philippe Herzog

Je retiens, s'agissant de l'urgence, que Rudolf Weh met plutôt l'accent sur l'intérêt des entreposages intermédiaires que, obligatoirement, sur l'enfouissement profond ; de même a-t-il lié la question des délais à des considérations économiques plutôt que de sûreté. Il est important de discuter des enjeux économiques et nous comptons le faire lors des Entretiens de l'an

prochain. En particulier, l'économique interfère-t-il avec les exigences de sûreté ?

José Luis Gonzalez Gomez, chef du département de traitement des DHAVL, ENRESA, Espagne

L'Espagne soutient le projet de directive dans sa version

actuelle. Le pays a 6 700 tonnes d'uranium pour neuf centrales nucléaires en exploitation, et si leur durée de vie se prolonge au-delà de 40 ans, il faudra ajouter 180 à 200 tonnes de plus par an. C'est pourquoi en 1984 a été créé par décret l'ARENSA, organisme chargé de la gestion des déchets nucléaires, des opérations de stockage et de la recherche-développement dans ce domaine. Dès l'origine, son financement a été assuré par un prélèvement de 0,8% sur la facture d'électricité. Le décret exigeait également la présentation d'un plan de gestion des déchets radioactifs tous les ans. Le cinquième plan a été approuvé par le gouvernement en 1999.

Depuis 1985, l'ARENSA a mené des études géologiques qui ont permis de déterminer quelques dizaines de zones favorables à l'enfouissement profond et a collaboré avec les laboratoires européens existants, dont celui de Bure. Le gouvernement a fixé la date de 2010 pour prendre une décision sur la gestion des déchets nucléaires radioactifs. Pour le moment, le plan en vigueur prévoit l'expérimentation et le premier enfouissement aurait lieu en 2025. L'Espagne dispose donc de temps, et le projet de directive permet de continuer les travaux.

En donnant la priorité au stockage profond, le texte exige des ressources économiques sur le long terme, la transparence de l'information et la participation des citoyens, et des programmes nationaux. Ces orientations sont celles de l'Espagne. Le projet, en l'état, permettra un grand débat national, qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce jour, avec toutes les parties concernées, y compris les élus, les communautés locales et l'ARENSA. Nous proposons d'y associer les électriciens qui, un financement ayant été assuré et un organisme spécifique créé, ont un peu considéré que la question ne les concernait plus.

Le calendrier, qui a fait l'objet de discussions au Conseil, ne devrait pas vraiment poser problème, mais ce qui compte, **c'est une grande souplesse**, car les problèmes se présentent différemment d'un pays à l'autre. Cette souplesse englobe également l'idée de réversibilité, et la démarche « pas à pas » proposée est acceptable.

Le projet de directive se préoccupe également de la recherche. Celle-ci est avancée, mais insuffisante. Il n'y a que quelques laboratoires souterrains dans l'Union, et deux en Suisse. Dans la mesure où elle ne peut faire des recherches dans des sites nationaux, l'Espagne collabore avec les laboratoires existant

ailleurs. Il doit être possible de résoudre un certain nombre de problèmes car le dernier programme-cadre communautaire prévoit des financements importants dans ce domaine.

Il est possible, même si c'est très improbable, que dans une vingtaine d'années - la période nécessaire pour réaliser un centre de stockage - on ait mis au point une technique de transmutation des déchets. Mais il faudrait aussi qu'elle n'ait pas un coût exorbitant. Et quel pays se chargerait de l'opération ? Serait-ce la France, première en Europe pour le nucléaire, qui accueillerait tous les déchets à retraiter, quitte à les renvoyer ensuite chez les producteurs ?

Plusieurs pays ont demandé que la Commission s'en tienne à des recommandations. De mon point de vue - et de celui de l'Espagne - si l'on s'en tient là, on aboutira difficilement. **Il faut dégager une stratégie commune pour le stockage des déchets et, d'expérience, les recommandations n'y suffisent pas. Il faut un cadre juridique pour les Quinze, et plus encore pour les 25.** S'agissant du processus démocratique, il existe en France un Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, et dans ce pays comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, des commissions nationales d'évaluation donnent un avis d'experts aux « grands élus » qui vont donc décider en connaissance de cause. **Encore faut-il que les communautés locales soient également informées dans la transparence pour qu'il y ait une réelle acceptation sociale.** L'expérience prouve que la tentation de décider sans une participation active de la société existe. La procédure suivie en Finlande pour le choix d'un site a été un modèle de participation locale. Mais les pays latins sont-ils capables d'en faire autant ? **En tout cas la démocratie exige que ce genre de décision s'accompagne d'une procédure de haut en bas et non de bas en haut.**

L'ARENSEA se félicite du projet de directive et de la recherche de consensus et d'harmonisation par les Etats membres. Il faut aussi se soucier des déchets des autres activités, et le texte y aidera.

Philippe Herzog

Nous sommes d'accord pour dire que la directive doit être plus qu'une recommandation. D'autre part, la demande de souplesse exclut-elle qu'on fixe une limite dans le temps ? La date de 2018 est peut-être discutable, mais flexibilité et calendrier ne sont pas incompatibles.

Pascal Colombani, administrateur, British Energy, Royaume-Uni, et ancien administrateur général du CEA (2000-2002)

Il faut remercier Bruno Sido et Bertrand Panher d'avoir évoqué l'aspect local. Seule une excellente compréhension des enjeux sur le terrain permet un vrai débat démocratique sur le traitement et le stockage des déchets. Elus et population s'inscrivent dans une perspective de développement régional. Un centre de stockage n'est pas seulement un puits dans le sol, c'est une source d'activité économique et peut même devenir un pôle d'excellence alliant R&D et activités industrielles créatrices d'activité et d'emploi.

La France s'était fixé jusqu'à 2006 pour mener les recherches concernant la gestion des déchets. Malgré les progrès réalisés, il est probable que tous les objectifs fixés ne seront pas atteints à cette date, tous les programmes des trois axes définis par la loi de 1991 ayant subi des retards considérables. Il est en particulier regrettable qu'en raison de certaines manifestations, il n'ait pas été possible de lancer le deuxième site il y a quelques années. Cependant, des résultats substantiels seront disponibles et permettront sans doute de fixer quelques grandes perspectives.

Le gouvernement britannique a confié la responsabilité de la gestion des déchets à la *British Nuclear Fuel Corporation*, et cette gestion est financée par un « trust fund » auxquels participent les opérateurs (UKAEA, BNFL, British Energy). British Energy est plutôt satisfaite de la façon dont le gouvernement a procédé, qui lui permet de se concentrer sur l'amélioration de la productivité de son parc et sur sa restructuration financière. Sur un plan technique, les mêmes options qu'en France sont considérées, bien que la transmutation soit a priori considérée comme un système complexe, coûteux, et très difficile à mettre en œuvre à l'échelle industrielle.

Le projet de directive de la Commission fait place à l'évaluation par les pairs. Ceci me paraît relever d'une excellente philosophie. En fait, British Energy collabore avec des intervenants extérieurs pour son programme d'amélioration de la productivité, même si, par tradition, l'entreprise s'est plutôt tournée vers les Etats-Unis; il n'est cependant aucunement pas exclu que l'Europe joue un rôle.

Philippe Herzog

On sait que les choix de calendrier cachent parfois un certain opportunisme. Il importe qu'en appuyant le projet de la Commission, on ait aussi à l'esprit un calendrier, et que le jeu économique ne perturbe pas des choix relevant de l'intérêt général.

Nous allons maintenant entendre successivement un syndicaliste et un responsable d'EDF. Cela nous permettra de mieux apprécier la participation et la position des électriciens.

Serge Perez, membre du bureau national, FNME-CGT

Quiconque parle d'énergie nucléaire doit parler de **responsabilité, de pérennité et d'acceptabilité**.

Responsabilité, cela signifie que si l'on construit l'Europe de l'énergie, on doit, en même temps, construire l'Europe de la gestion des déchets – c'est bien le moins, que de tenir compte, aussi, des nuisances ! C'est pourquoi nous sommes partisans d'une directive, qui cadrera ce qui doit l'être et qui suscitera une dynamique. Mais il reste à déterminer à qui appartiennent les déchets nucléaires dans une Europe libéralisée. Cette question, les peuples se la posent, et se la posent d'autant plus que l'on connaît la durée de vie de ces déchets. Comme il n'y a pas d'uniformité géologique en Europe, il n'y a pas non plus d'« égalité géologique » entre les pays européens. Aussi, quels que soient les garde-fous posés par la directive, on ne peut empêcher les gens de penser que le site de Bure accueillera d'autres déchets que les déchets français. **La directive doit donc expressément mentionner les accords bilatéraux**, car là serait le pire. D'une manière générale, on voit le paradoxe qu'il y aurait à traiter de manière coordonnée, comme il se doit, la question des gaz à effet de serre parce qu'ils circulent de manière diffuse, mais à cantonner la gestion des déchets à l'échelon local au seul motif qu'ils sont concentrés en des points donnés, tout en créant le marché unique de l'électricité.

Pour ce qui est de la pérennité, on sait que ces déchets survivront à nos entreprises... et particulièrement à nos entreprises publiques ; mais comme l'échelle de temps considérée excède considérablement celle du marché, ce dernier n'est pas intéressé, ce qui pose un problème redoutable. D'autre part, les entreprises publiques provisionnent le coût du démantèlement et de l'assainissement ; il est indispensable que ces fonds soient, dans un premier temps, contrôlés par des comités de gestion *ad hoc* et, dans un deuxième temps, dotés d'une personnalité juridique propre, car les sommes en jeu sont gigantesques, et elles ne doivent être utilisées à nulle autre fin que pour leur objet initial. Leur contrôle et leur coordination sont donc essentiels ; on doit savoir avec précision ce que deviennent ces provisions. Enfin, les organismes appelés à gérer *in fine* les sites d'enfouissement seront forcément des organismes publics, car seuls les Etats survivront à une aussi longue durée.

S'agissant de l'acceptabilité, on ne peut, sauf à aller au conflit, dissocier science, industrie, savoir et éthique. Il faut donc des lieux de débat – à cet égard, je regrette l'absence de public à ces *Entretiens*. L'actualité italienne montre que si l'on essaye d'imposer un site, cela ne fonctionne pas.

Enfin, l'option de la réversibilité doit rester ouverte. C'est faire injure aux chercheurs de penser qu'ils n'aboutiront pas, quoi qu'en dise M. Lamoureux, selon lequel, si j'ai bien compris, on trouve des chercheurs mais l'on voudrait des chercheurs qui trouvent... (*Sourires*). Et puis, il faut prendre garde à ne pas

résoudre le problème de la gestion des déchets par la construction de réacteurs qui en produiront plus encore. Nous devons, dans un premier temps, montrer que nous sommes capables de réduire la nocivité des déchets existants en les incinérant, quelle que soit l'option retenue pour la suite.

Philippe Herzog

C'est donc la complémentarité entre l'entreposage et la poursuite de la recherche sur la transmutation qui vient d'être préconisée. C'est une question majeure, dont découleront les décisions au cours des vingt ans qui viennent.

Bruno Lescoeur, directeur de la branche énergie, EDF

Pour le producteur d'électricité et de déchets qu'est EDF, il est de première importance que la question soit réglée sur le plan européen. Dans son Livre vert, Mme Loyola de Palacio rappelle les principes fondamentaux que sont la sécurité des approvisionnements d'une part, la nécessité d'une énergie compétitive, propre et sûre d'autre part. Et comme cela ne peut se concevoir sans recourir durablement à l'énergie nucléaire, la Commission est conduite à aborder la gestion des déchets, ce dont EDF se félicite, car on ne pourra continuer d'utiliser l'énergie nucléaire sans traiter cette question, qui figure au premier rang des préoccupations de la population.

De la discussion en cours sur le projet de directive – débat dans lequel EDF n'a pas à entrer – une convergence semble se dégager, qui ne pourra qu'aider à clarifier les règles du jeu. EDF, aujourd'hui producteur d'électricité dominant en France - et il faut garder à l'esprit que l'Europe devra avoir des opérateurs de taille suffisante pour relever les défis qui l'attendent - se félicite de la tenue de ces *Entretiens*. **Notre politique est simple : elle consiste à réduire au maximum le volume des déchets, y compris en cas de démantèlement.** Ils représentent, ensemble, 1% des déchets toxiques produits par l'industrie française ; nous opérons un tri sélectif selon la nature et l'intensité de la radioactivité, et nous en entreposons 98%, après les avoir conditionnés. Restent les 2% de déchets à haute activité et à vie longue, que la Cogema vitrifie pour notre compte sous une forme sécurisée pour plusieurs milliers d'années et que nous entreposons à La Hague. **Mais il ne s'agit que d'une solution provisoire, et nous cherchons un stockage définitif, car il nous paraît irresponsable de repousser le problème de génération en génération.** Des provisions ont été constituées à cet effet. Un débat est nécessaire, qui a une certaine urgence, d'autant que l'ouverture du marché de l'électricité fait sortir ces questions de la seule sphère publique. Je tiens donc à remercier les organisateurs de cette journée de réflexion, menée dans la transparence.

François Rollinger, CFDT

Je comprends les craintes suscitées par un projet de directive qui semble proposer une solution technique obligatoire alors que la Suède et l'Allemagne sont engagées dans un long processus de concertation, qu'elles craignent de voir interrompu. La solution ne consisterait-elle pas à introduire dans le texte un point nouveau dans lequel il serait demandé à chaque Etat membre de décrire le processus de concertation qu'il adoptera ? La démocratie en serait renforcée.

Catherine Ponsot-Jacquín, Commission Nationale d'Evaluation

De fait, le débat porte aussi sur l'approche démocratique souhaitable. Mais comment fait-on, en France, pour discuter entre scientifiques et avec les habitants ? On ne peut se limiter à dire « il faut » !

Gilles Chevrier, retraité, ancien responsable du Centre de l'Aube

Grâce à la loi Bataille, démocratiquement adoptée, les présentations scientifiques aux populations locales se font parfaitement bien. C'est ainsi que, dans la Meuse, les objectifs visés par la construction du laboratoire sous-terrain ont été expliqués aux habitants et à leurs élus, à la suite de quoi la population s'est déterminée et le député a pris sa décision.

Danielle Charlemagne, citoyenne

Je ne suis pas étonnée qu'il y ait si peu de citoyens dans cette salle, puisque j'ai dû, pour être là, m'inscrire et régler les 49 euros requis... Peut-on me dire comment l'on va traiter le 1,5 million de tonnes de déchets nucléaires en souffrance ? Comment peut-on prétendre que l'énergie nucléaire est propre alors qu'elle produit des déchets hautement toxiques, et qu'elle n'est pas chère alors que l'on doit tenir compte, dans son prix de revient, des coûts de recherche, de stockage et d'élimination des déchets ?

Jacques Pradel, AEPN

Pourquoi ne pas parler de l'impact possible sur la population ? Un document officiel sur la sûreté nucléaire en France explique que si une catastrophe nucléaire se produisait, la dose de radioactivité supplémentaire serait de 0,25 millisievert par an ; pourquoi ne dit-on pas que cette dose représente le dixième de la radioactivité naturelle ? D'autre part, un orateur a évoqué le risque de transmigration ; il me semble plus que douteux que des blocs de verre transmigrent comme le fait le pétrole !

Jean-Pierre Chaussade, délégué au débat public, EDF

Selon la presse, le ministre écologiste allemand de l'environnement, Jürgen Trittin, qui est aussi chargé de la sûreté nucléaire, considère que la gestion des déchets doit être fondée sur les principes suivants: non-exportabilité des déchets, traitement du problème sans le reporter sur les générations futures, pas de solutions provisoires, stockage définitif par enfouissements géologiques profonds, financement de l'enfouissement par les exploitants et gestionnaires des centrales nucléaires, l'ensemble du processus devant se faire dans la transparence et la clarté. Ce point de vue, qui montre une certaine concordance avec le projet de directive, traduit-il la position officielle du gouvernement allemand, ou M. Trittin n'a-t-il exprimé qu'un point de vue personnel ?

Christian Bataille, député

S'agissant du processus démocratique, la loi de 1991 et le rapport de 1993 ne sont pas si vieux que je ne me souviens pas de ce qu'ils contiennent, et je me rappelle fort bien qu'il n'y est pas seulement question de considérations techniques. D'autre part, la Commission nationale d'évaluation (CNE) n'est pas un organe gouvernemental mais une instance indépendante, dont les membres sont nommés pour certains par le Premier ministre et pour d'autres par le Parlement. Elle rédige un rapport annuel qui est transmis au gouvernement, lequel le transmet ensuite au Parlement. Après quoi, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques auditionne la CNE et l'écoute attentivement. Même s'ils ne sont pas, au départ, des spécialistes, les parlementaires acquièrent ainsi, au long de leur mandat, des connaissances techniques indéniables dans des domaines très variés, qu'il s'agisse de bioéthique, d'OGM ou de techniques d'identification des personnes, pour ne citer que les sujets qui me viennent immédiatement à l'esprit.

La France est une démocratie parlementaire, qui ne pratique pas l'initiative populaire comme le fait la Suisse. Pour autant, il fallait avoir avec la population des rapports plus directs que par le seul intermédiaire du Parlement, et permettre que les avis puissent en permanence remonter du terrain. Pour ce faire, il existe une institution dont on a peu parlé, les comités locaux d'information et de suivi (CLIS). Il en existe un dans cette région et j'ai rencontré ses membres – dont certains sont ici d'ailleurs. Lors des débats parlementaires, nous avons insisté pour que ces comités ne soient pas des organes passifs, mais qu'ils soient dotés de moyens, et puissent même procéder à des contre-expertises si nécessaire. Tout n'est donc pas parfait, mais il existe bien diverses possibilités de consultations. Certaines ont été menées, d'autres le seront, avec les conseils généraux et les conseils régionaux, les municipalités également. Le débat est donc nourri. Il ne prend pas la forme d'un forum permanent, et je le dis franchement, pour avoir été piégé dans ce type de réunion, j'ai le sentiment qu'elles n'apportent pas grand chose car les points de vue s'y opposent de manière véhémente. Pour ma part, je préfère le dialogue démocratique, comme celui que nous avons eu ce matin.

Enfin, je ne crois pas vraiment qu'il y ait de telles barrières entre les avis des scientifiques et l'opinion de la population. C'est à la démocratie d'innover et de trouver les moyens d'instaurer la communication. Depuis 15 ans, nous avons bien progressé. De toute façon, ce ne sont pas les seuls scientifiques qui doivent faire des efforts et se servir des moyens existants, la population doit s'impliquer. Aux parlementaires de discuter aussi avec elle et de se faire le relais de ce qu'elle exprime.

Philippe Herzog

Je précise, en réponse à François Rollinger, que le projet de directive comporte déjà des dispositions relatives à l'information et à des procédures démocratiques propres aux régions frontalières, évidemment très concernées par ce qui se passe dans un pays voisin. Mais il serait difficile d'aller beaucoup plus loin, car les Etats membres doivent développer leurs propres pratiques et les *best practices* peuvent servir de guides à d'autres. On ne peut pas préjuger du contenu d'une directive et il faut miser sur l'inventivité démocratique.

Bertrand Barré

M. Perez a évoqué la réversibilité. Il faut être réaliste et ne pas attendre trop de la recherche-développement dans l'amélioration des performances. On ne peut pas croire que l'on est capable de diminuer la toxicité des déchets nucléaires plus rapidement que de mettre au point de nouveaux réacteurs à haute performance. Il

nous faut aujourd'hui traiter au mieux les déchets dont nous avons hérité. Plus tard, leur gestion sera meilleure. Mais en attendant, je ne crois pas à la reprise des verres de Marcoule pour une transmutation, d'autant qu'il faut tenir compte des générations de réacteurs qui se succèdent. Le retraitement fera peut-être de grands progrès dans l'avenir, mais pour l'heure il n'est pas réaliste d'y compter.

Je rappelle aussi que sur les 1 200 000 tonnes de déchets, 98% sont gérés jusqu'au bout ; il s'agit des déchets à faible et moyenne activité, stockés à La Hague et à Soulaire.

Enfin, le nucléaire est-il ou non une activité « propre » ? Il n'y a pas de critère absolu permettant de répondre. Toute production d'électricité, toute activité humaine a ses avantages et ses inconvénients, dont il faut faire le bilan. Si l'on ne fait pas de nucléaire, il faudra le remplacer par autre chose, et alors il conviendra de se demander si ce qui lui succède est plus « propre ».

Rudolf Weh

D'abord, qu'il ne faille pas exporter ses déchets, cela va de soi pour nous et nous faisons tout pour cela. L'Allemagne reprend pratiquement tous les déchets qui ont été traités en France et la semaine dernière nous avons récupéré 36 fûts. Ensuite, qu'il ne faille pas laisser le problème aux générations futures, nous en sommes aussi bien d'accord, et c'est pourquoi nous voulons rendre opérationnels les sites de Gorleben et de Konrad. Il faut donc aussi poursuivre les recherches sur les centres d'enfouissement. S'agissant de l'enfouissement à grande profondeur, il ne doit pas servir à confiner seulement les déchets fortement radioactifs, mais aussi les autres. Nous considérons que les gestionnaires doivent payer ces frais et, en Allemagne, une redevance sur l'électricité couvre à 94% les dépenses liées à Gorleben.

Enfin, la transparence s'impose. Toutes nos procédures sont tripartites, et il existe des enquêtes d'utilité publique sur les centres d'enfouissement. Le gouvernement doit s'en préoccuper, et l'industrie en est d'accord.

Philippe Herzog

Il ressort qu'il existe **un certain accord** pour que l'Union européenne agisse dans un cadre collectif, même s'il y a aussi **beaucoup de réticences**. **Je plaide pour qu'elles soient levées dans le dialogue**. Dans d'autres domaines, on peut certainement soutenir que la Commission interfère avec des actes nationaux. Mais il ne faut pas pratiquer le soupçon systématique. Elle intervient aussi à bon escient et dans ce cas, il faut se déterminer sur le contenu de ce qu'elle propose, non sur le fait qu'elle prenne une initiative.

On a parlé d'urgence. **Il n'y a pas une très grande urgence, mais on ne peut plus temporiser et repousser à l'avenir le choix des solutions.** On dispose d'assez de temps pour y travailler sérieusement.

Claude Fischer

Cette table ronde a été très enrichissante. Une participante a jugé qu'il n'y avait pas vraiment eu de débat citoyen. Mais avec les Entretiens, nous voulons justement aider à l'ouvrir. Le premier numéro de la Lettre, diffusé à 10 000 exemplaires, avait pour objet d'expliquer ce qui se met en place dans différents pays et dans l'Union européenne. Il s'agissait d'une première étape, et nous allons poursuivre avec un deuxième numéro de la Lettre présentant les arguments venus dans la discussion.

Je comprends parfaitement ce qu'a dit M. Bataille de la démocratie représentative, mais avec Confrontations Europe **je me bats pour une démocratie participative, ce qui signifie une mobilisation des acteurs sociaux, économiques territoriaux et celle des citoyens.** Les décisions seront prises par les élus, bien sûr. Mais elles doivent être préparées par le débat, avec un engagement citoyen.

Dans le dossier qui vous a été remis, vous trouvez des éléments qui doivent permettre de juger en toute connaissance de cause : la loi Bataille, la proposition de directive amendée, le projet de directive Euratom du Conseil, le projet de rapport du Parlement européen sur le texte et le point sur la position allemande. Je remercie André Ferron qui a beaucoup travaillé pour nous présenter une synthèse de tous ces textes. Nous savons que plusieurs pays – Grande-Bretagne, Suède, Finlande - ne sont pas très favorables à une directive cadre. Il nous faudra des alliés pour convaincre de son utilité et l'obtenir. Je passe la parole à Didier Houssin qui représente ici le Gouvernement français et nous fait le plaisir d'intervenir à l'issue de cette première table ronde.

Didier Houssin, directeur des ressources énergétiques et minérales à la DGEMP

Pourquoi soutenir les principes généraux mis en avant par Madame de PALACIO dans son projet de directive sur la gestion des déchets radioactifs ?

Dans un contexte où la Commission européenne (via le Livre vert publié en 2000 et relatif à la sécurité d'approvisionnement énergétique dans l'Union) et la France (via le livre blanc sur les énergies rendu public le 7 novembre dernier) considèrent que l'énergie nucléaire reste indispensable pour la sécurité des approvisionnements, la préservation de l'environnement et la compétitivité

économique, une attention toute particulière doit être portée à la question des déchets radioactifs et des moyens financiers suffisants doivent être consacrés à la recherche de solutions de gestion appropriées dans le cas où elles n'existeraient pas.

A cet égard, la France salue l'initiative prise par Madame de PALACIO, dans le sens où elle donne une impulsion complémentaire au processus déjà institué dans notre pays dès 1991 par la très importante loi votée en 1991, dite loi BATAILLE du nom de son rapporteur ici présent. **Il ne s'agit pas ici d'opposer une volonté communautaire à un processus national : les deux approches se rejoignent dans leur finalité et dans leur souci de progresser vers une solution de gestion sûre et pérenne pour les déchets radioactifs.** Il n'est en effet pas acceptable de laisser cet héritage aux générations futures.

Dans cet esprit, les propositions faites par la Commission concernant la mutualisation des efforts de recherche et des compétences entre les Etats membres, ne peuvent être qu'encouragées. Si de tels partenariats existent déjà notamment au travers du volet fission du 6^{ième} PCRD ou des coopérations développées par les grands établissements européens de recherche, un renforcement des moyens financiers et la mise en œuvre d'un cadre juridique spécifique (via la notion « d'entreprise commune », moyen cité par le projet de directive) sont des éléments nécessairement positifs. **Cette mutualisation de la recherche pourrait notamment permettre de progresser plus vite vers des solutions opérationnelles, sûres et économiques** en facilitant la construction et l'exploitation d'installations de recherche. Ces installations engendrent en effet des coûts d'investissement importants, que ce soit les laboratoires souterrains de recherche, les études menées dans le domaine de la séparation poussée et de la transmutation ou les expériences de validation et de démonstration utiles pour l'entreposage et le conditionnement.

Il convient par ailleurs de souligner l'aspect vertueux des propositions faites par la Commission concernant la problématique des charges de long terme du nucléaire (notamment relatives à la gestion des déchets) et la nécessité d'y répondre en mettant en place des dispositions financières adaptées. Une telle proposition doit être soutenue, car elle est absolument nécessaire dans une optique de nucléaire durable. Elle s'impose de toute façon, quel que soit l'avenir du nucléaire pour traiter les déchets existants.

En outre, l'initiative de Madame de PALACIO contribue à accroître la transparence et l'information concernant l'énergie nucléaire dans le cadre éprouvé et évolutif du traité Euratom, qui a déjà fourni la base de nombreuses normes relatives à la protection sanitaire des travailleurs et de la population. Une telle orientation correspond également à une volonté du Gouvernement français qui a choisi de reprendre le projet de loi sur la transparence et la sécurité nucléaire et de l'inclure au sein même du projet de loi d'orientation sur les énergies en en faisant un titre spécifique de ce texte. Dans ce contexte, des directives communautaires sont de nature à renforcer la nécessaire transparence de l'industrie nucléaire.

Toutefois, au-delà de ces principes généraux, certaines dispositions présentes dans les textes approuvés par le collège des Commissaires le 30 janvier 2003, ne peuvent être endossées sans nuance.

Il faut éviter en premier lieu d'aboutir à une multiplication des autorités régulatrices dans le domaine de la sûreté nucléaire et des déchets radioactifs et d'entraîner in fine une dispersion et une dilution du pouvoir de contrôle. Ainsi, la plus-value apportée par la Commission en la matière semble devoir être celle d'une force d'impulsion et ne doit pas conduire à la création d'une « super autorité » qui imposerait ses conditions et ses points de vue aux autorités nationales, plus proches des questions et donc plus compétentes.

Par ailleurs, les orientations provenant de la réglementation européenne doivent respecter les processus nationaux existants sur la gestion des déchets radioactifs et doivent même s'appuyer sur eux. **Ainsi, il n'est pas acceptable que des dates butoirs irréalistes soient fixées concernant l'ouverture d'un centre de stockage géologique** pour les déchets de haute activité à vie longue (en l'occurrence 2018) : c'est d'une part ignorer que d'autres solutions de gestion puissent être à l'étude (c'est le cas en France dans le cadre de la loi BATAILLE). C'est d'autre part supposer que les différents Etats membres sont actuellement à des niveaux de connaissance et de pratique comparables sur ce sujet (alors que les programmes de recherche sont variés et à des stades d'avancement très divers). C'est enfin retenir une démarche trop théorique (certains diraient trop technocratique) ignorant les nécessaires délais techniques et l'indispensable processus de concertation permettant de dégager un consensus au niveau national et local pour l'acceptation d'un site d'implantation.

Enfin, la France ne peut pas soutenir un texte qui soit ambigu sur l'éventualité de stockages multinationaux mutualisés. Ce principe est en effet contraire à la loi française et il est en outre contre-productif : une telle possibilité représenterait en effet une aubaine pour des comportements attentistes. Les risques de détournement d'une telle clause ont été d'ailleurs très justement analysés et mis en avant dans le cadre des discussions parlementaires qui se sont tenues sur le paquet nucléaire, les députés européens ayant même proposé qu'un Etat membre ait la possibilité de s'opposer à l'importation de déchets nucléaires, ce qui paraît un minimum.

Vers un projet de directive respectant le nécessaire équilibre entre responsabilités nationales et impulsion européenne.

Les propositions de la Commission sur le paquet nucléaire et notamment sur les déchets radioactifs, ont bousculé beaucoup d'Etats membres. Elles posent toutefois les bonnes questions et ne doivent pas nous déranger car elles aident à la nécessaire prise de conscience collective des risques liés à l'inaction et du poids que pourraient représenter nos hésitations actuelles pour les générations futures.

Il importe donc de soutenir cette nouvelle impulsion. En revanche, l'adhésion des Etats membres à une telle démarche ne peut être envisagée qu'en cohérence

avec leur propre stratégie en la matière, notamment le processus initié depuis 1991 par la loi BATAILLE pour ce qui concerne la France.

Les deux approches, communautaire d'une part et nationale d'autre part, doivent être considérées comme complémentaires l'une de l'autre. Ainsi, l'établissement de processus nationaux précis comportant des voies de recherche identifiées, définissant des objectifs clairs en terme de mise à disposition d'outils de gestion et s'appuyant sur un processus de décision progressif et démocratique, pourrait constituer l'un des éléments clés du projet de directive.

Dans ces conditions, une sorte de « spirale vertueuse » serait créée, permettant de respecter initialement les disparités nationales tout en les réduisant progressivement en convergeant, selon des calendriers définis et mis en œuvre en toute transparence par les Etats membres, vers des solutions industrielles de gestion.

Enfin, un système de revue par les pairs pourrait être mis en place, de façon à ce que chaque pays bénéficie d'un éclairage sur les autres pratiques au niveau européen et qu'une diffusion des connaissances acquises par les Etats-membres les plus avancés puisse avoir lieu, sous l'impulsion de la Commission. Une telle organisation ne conduirait pas à un affaiblissement des autorités régulatrices nationales mais constituerait un « aiguillon » utile pour stimuler un effort continu de progression et d'amélioration.

Il convient pour conclure de souligner que ces différentes propositions sont actuellement très généralement incluses dans les propositions récentes faites par la Présidence italienne du Conseil de l'Union. Sur la base de ces avancées certaines, la France a donc bon espoir qu'in fine le projet de directive aboutisse dans l'intérêt de tous.

Audition

Claude Fischer

Nous entendrons successivement Hideo Nagashima, qui nous a fait le plaisir de venir du Japon, et Panagiotis Pavlopoulos, directeur de recherche au CERN à Genève, et aussi doyen du Pôle universitaire Léonhard de Vinci à Paris.

Hideo Nagashima, directeur exécutif, NUMO, Japon

Je suis heureux d'être présent parmi vous pour vous expliquer la politique de gestion des déchets nucléaires au Japon, où le premier réacteur nucléaire commercial est entré en activité en 1966. **Aujourd'hui, 52 centrales produisent environ 35% de l'électricité totale**, et le Japon continue de fonder sa politique

énergétique sur la production d'énergie nucléaire, comme il le fait depuis 35 ans. Les combustibles usés sont retraités aux termes de contrats signés avec la Cogema et BNFL, mais il reste à éliminer les déchets vitrifiés à haute activité issus de ce retraitement.

A cette fin, **l'Agence de l'énergie atomique a lancé, en 1976, un programme de recherche centré sur l'enfouissement en couches géologiques profondes.** En septembre 1992, l'institut de recherche JNC a présenté un premier rapport d'étape, dont il ressortait que même au Japon, ce pays de volcans et de tremblements de terre récurrents, la possibilité d'enfouissement profond existe. En 1995, l'Agence de l'énergie atomique a créé une commission *ad hoc* et suscité le débat public pour mieux faire comprendre les enjeux. Au terme de deux ans et demi de consultations intensives, l'Agence a parachevé sa politique relative à la gestion des DHAVL en mai 1998. Elle consiste à obtenir l'accord de la population, et à tenir compte de l'opinion publique dans la prise de décision, tout en partant du principe **qu'il revient à la génération qui produit les déchets de les traiter.** A cette fin, plusieurs dispositions ont été prévues : le rassemblement des fonds nécessaires à la construction de laboratoires de recherche souterrains, la diffusion la plus large des informations sur ces installations et l'élaboration du cadre législatif permettant le stockage géologique. En novembre 1999, JNC a présenté un second rapport d'étape, dont la conclusion était que le stockage géologique peut être réalisé en toute sécurité au Japon à condition, bien sûr, d'éviter les zones volcaniques et sismiques. En juin 2000, la loi relative au stockage des déchets radioactifs était votée qui, entre autres dispositions, créait NUMO, organisme de gestion chargé de réaliser le stockage. NUMO est opérationnel depuis octobre 2000.

L'enfouissement est prévu à plus de 300 mètres de profondeur, la sécurité étant assurée en combinant barrière naturelle et confinements techniques. Quelques 40 000 fûts de déchets vitrifiés sont concernés, et le coût de l'opération est estimé à 3 trillions de yen. Le calendrier prévoit que la sélection définitive du site aura lieu en 2025 environ et que l'enfouissement commencera vers 2035.

Le système multi-barrières envisagé est destiné à durer plusieurs milliers d'années, jusqu'à ce que la radioactivité ait suffisamment diminué. Un environnement géologique stable est, en soi, une barrière efficace, mais les barrières de confinement techniques additionnelles que sont le verre, le sur-emballage et la zone tampon sont d'une utilité incontestable et contribueraient à réduire toute dispersion éventuelle dans la nappe phréatique.

La loi de juin 2000 impose à NUMO de suivre une procédure de sélection de sites par étapes : sélection préliminaire vers 2007, choix détaillé vers 2012, choix définitif des sites en 2025. Le texte impose également au gouvernement que la procédure de sélection des sites fasse l'objet de discussion, à chaque étape, avec les municipalités, sur la base du volontariat. Le choix de cette procédure ouverte s'explique par l'inquiétude qui se manifestait au sein de la population après que divers accidents se sont produits dans des centrales

nucléaires. NUMO a donc commencé de solliciter les collectivités locales à partir de décembre 2002. A ce jour, nous n'avons reçu aucune candidature formelle, mais je ne doute pas que nous en aurons.

François Dosé, député

A combien d'années de production nucléaire civile correspondent les 40 000 fûts dont vous avez fait état ? D'autre part, que se passera-t-il si aucune commune ne se porte volontaire ?

Hideo Nagashima

Les 40 000 fûts représentent le stock accumulé, augmenté de ce que nous produirons au cours des vingt prochaines années. S'agissant de la méthode, nous sommes en relations suivies avec plusieurs municipalités et je pense que nous aboutirons.

Panagiotis Pavlopoulos

C'est de transmutation que je vous parlerai. Le principal obstacle à l'industrie nucléaire, c'est la gestion des déchets. La loi Bataille ayant fixé un rendez-vous en 2006, la solution la plus attrayante, à cette date, serait de pouvoir incinérer les actinides de manière à en réduire la radiotoxicité au niveau de la radioactivité naturelle. Contrairement à ce qui a été avancé au cours des débats, la recherche a progressé dans ce domaine, tant au CERN à Genève, qu'à Cadarache, et la possibilité de réussir la transmutation est désormais prouvée. Mais il faut maintenant passer de la démonstration scientifique en laboratoire à la phase préindustrielle, ce qui suppose la construction d'un prototype. Un premier projet avait bien été défini, mais la Commission européenne a limité son apport à 50 millions d'euros, alors que le coût estimé était d'un milliard... Autant dire que l'on est resté dans le champ de l'utopie. Ensuite, d'autres projets ont vu le jour, en Italie et en Belgique. Mais, dans le premier cas, le cyclotron reste à construire et rien ne sera possible avant 2008 ; dans le second cas, il faudra réunir plusieurs centaines de millions, et l'on peut penser que 10 à 15 ans seront nécessaires pour aboutir.

En revanche, le projet *Troitsk* est en bonne voie. Il consiste à coupler, sur le site de la *Moscow Meson factory*, un réacteur sous-critique de 6 mégawatts à un accélérateur de protons linéaire existant. Dans les réacteurs rapides de quatrième génération, il n'y aura pas d'accélérateur, mais il faudra traiter des déchets autres que ceux que l'on traite aujourd'hui. Pour le projet *Troitsk*, nous disposons des compétences acquises par la Russie, en particulier dans son programme militaire sous-marin. La Russie et la France ont pris la décision conjointe de coordonner

progressivement les recherches sur la séparation poussée. Quant aux partenaires européens, ils organiseront les synergies entre eux.

J'insiste, comme l'a fait Bertrand Barré, sur le fait qu'enfouissement géologique et recherche sur la transmutation ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

Jose Luis Gonzalez Gomez

En parlant de la transmutation, vous avez laissé de côté certains effets du retraitement poussé, à savoir le problème de la prolifération. J'ai certaines craintes en ce qui concerne l'Europe.

D'autre part, avez-vous réalisé des études économiques sur cette méthode ?

Selon les documents de l'AEN sur les différents transmutateurs, pour celui que vous présentez, l'ADS, le prix du kWh serait doublé par rapport au retraitement pratiqué jusqu'à aujourd'hui, pour ne pas parler du cycle direct en Espagne, dont le coût est bien moindre. C'est là un problème très important. Bien entendu la transmutation est possible, elle est même réalisée dans les centrales où l'on brûle 25% du plutonium, mais ces deux questions de la prolifération et du coût restent posées.

Panagiotis Pavlopoulos

Il ne faut pas mélanger plutonium et autres actinides, qui sont totalement différents.

Quant aux études économiques, il y en a de toute nature. En gros, le coût d'un réacteur de 200 mégawatts est de 80 millions d'euros et l'ajout d'une installation de transmutation coûterait 10% de l'investissement pour un réacteur nucléaire normal. Mais il faut mener des études précises et objectives à ce sujet, car pour l'instant il n'y en a pas. Mon propos n'était pas de me placer sur ce terrain. Je voulais montrer que l'incinération des actinides est possible si nécessaire. Un projet existe, qui sera complété sinon pour 2006, du moins pour 2007 et l'on peut donc agir, faute de recourir à l'enfouissement. Si un problème se pose, on a les moyens d'intervenir pour prévenir la radioactivité.

Deuxième table ronde

Les enjeux scientifiques et sociétaux des différentes options de gestion des déchets nucléaires

*Animée par Rolf Linkohr, député européen,
président de la Fondation Européenne de l'Énergie*

Rolf Linkohr

Je voudrais d'abord préciser que lorsque je prends position, je le fais en mon nom propre, sans engager ni la Fondation Européenne de l'Énergie, forum neutre où se côtoient partisans du nucléaire et antinucléaires, ni le SPD, mon parti, qui est opposé au nucléaire, ce qui n'est pas mon cas.

Le sujet qui nous est proposé n'est pas aisé à appréhender car en fait, monde de la science et société ne sont pas en phase – je le dis en tant que physicien qui a un long passé d'homme politique. La vérité scientifique est absolue, mais l'opinion change au fil du temps. Il y a trente ans, le consensus régnait en Allemagne pour le nucléaire ; dix ans plus tard, il était fortement contesté. Aujourd'hui, l'opinion est divisée et je constate qu'un nouveau changement s'opère dans les jeunes générations. Un référendum fait à des époques différentes aurait donné des résultats opposés, ce qui s'accommode peu de la vérité scientifique.

D'autre part, dans le régime démocratique qui est le nôtre, la majorité décide. Elle peut changer, elle peut se tromper, elle n'a pas toujours raison. Les opinions doivent pouvoir se corriger par le dialogue, à la lumière de l'expérience, dans une démarche dynamique et participative.

Pensons aussi qu'une autre notion marque désormais nos débats, celle du développement durable. Pour certains, le nucléaire ne peut entrer dans ce cadre, pour d'autres - c'est la position du sommet de Göteborg – il en fait partie. Il faut en débattre. Mais à partir de quelle définition du développement durable ? Elle est une nébuleuse et l'on ne sait sur quels critères s'appuyer. Oter les déchets de l'environnement suffit-il pour parler de développement durable ? Ne faut-il pas tenir compte d'autres éléments économiques et sociaux ? Le débat a d'autant plus d'importance que dans la future Constitution européenne cette notion sera un élément essentiel et qu'on pourra recourir à la Cour de Justice pour trancher si le développement durable est ou non respecté. A mes yeux, si l'on dit que le nucléaire n'est pas compatible avec le développement durable, c'est tout le traité Euratom qui sera déclaré anti-constitutionnel !

Un autre élément désormais d'importance est le principe de précaution, qu'il faut évidemment appliquer à tout ce qui concerne les déchets. On ne sait pas tout de leur évolution, et il faut tenir compte des opinions publiques. Quant à définir le

principe de précaution exactement, c'est également complexe, mais il figure aussi dans la Constitution et la Cour de Justice Européenne s'y réfère déjà. C'est donc aussi une nouvelle donnée du débat politique en cours.

Je reviens plus précisément au thème de cette table ronde. Parmi les grandes options pour l'élimination des déchets, nous avons entendu parler d'une part de retraitement et transmutation, de l'autre d'enfouissement sans retraitement. Cette seconde solution est privilégiée par ceux qui veulent mettre fin à la production d'énergie nucléaire, tandis que ceux qui veulent poursuivre dans cette voie préfèrent le retraitement - transmutation. Il faut avoir à l'esprit ces corrélations. Nous pouvons aussi nous demander ce qu'on désigne vraiment par déchet, surtout après une visite à Marcoule où **l'on nous a dit que 95% du combustible pouvait être retraité – ce qui fait des déchets, en grande partie, des matières premières, avec les implications économiques que cela suppose.**

Un autre aspect ne sera pas abordé ici, qui mérite pourtant débat, c'est celui du désarmement nucléaire. Nous en avons longuement débattu récemment au Parlement européen ; se pose en particulier la question du plutonium et de l'uranium hautement enrichi dans les pays de l'ex-URSS. Dans ce domaine aussi, il faut d'ailleurs distinguer ce qui est réellement déchet et ce qui est matière première. Les traces de la guerre froide peuvent-elles être réutilisées, et comment ? La question doit intéresser l'Europe.

Comme on le voit il y a beaucoup de questions, et moins de réponses. Il faut donc débattre, car sur ces points il est important de parvenir à un accord avec l'opinion.

Paul Rigny, conseiller scientifique

Je me félicite de ce que les organisateurs de nos Entretiens aient rapproché ainsi science et société. Il me semble que la science est appelée à jouer de plus en plus un rôle de médiateur, qu'elle y est obligée mais qu'elle n'y est pas vraiment prête. En France, les milieux scientifiques sont fiers de la loi Bataille, la seule qui concerne un programme de recherche fondamental, et qui constitue pour eux une reconnaissance du rôle de la science ; les organismes scientifiques concernés se sont mobilisés pour proposer des programmes dans ce cadre.

Cependant, il faut relativiser ce rôle de la science. En effet, les solutions dont il est question sont plutôt issues des travaux des ingénieurs dans les années 1970 et 1980, à la Cogema et au CEA, à la Hague et à Marcoule, et beaucoup moins de ceux des scientifiques. De même, les recherches sur le stockage des déchets s'inspirent des travaux du génie minier et de la recherche pétrolière – beaucoup d'ingénieurs sont passés d'un secteur à l'autre.

On invoque pourtant la science en premier lieu pour traiter de ces questions. Certes, gérer les déchets radioactifs est une question nouvelle, et le métier du chercheur est bien de travailler sur l'inconnu. Mais l'argument serait peut-être mal reçu des ingénieurs, qui sont de grands inventeurs et réalisent de formidables prouesses techniques. On dira aussi que la radioactivité, concept

mystérieux, a été introduite par les scientifiques et que c'est à eux de la gérer jusqu'au bout.

Mais là encore, on relèvera un paradoxe : les recherches actuelles sur le stockage et l'enfouissement concernent de façon marginale la radioactivité, elles portent surtout sur la géologie, l'hydrologie, le génie civil ou la chimie.

Au-delà, la question centrale est celle de la sûreté nucléaire. Le rôle assigné aux installations souterraines de stockage est d'assurer une protection complète de la population et de l'environnement, aujourd'hui et à

l'avenir. On peut en avoir une approche scientifique purement rationnelle : en réunissant tous les paramètres géologiques et hydrologiques, on mesure exactement les capacités de protection d'une installation. Mais c'est là un rêve cartésien qui ne peut se réaliser. L'imprévisible existe. De toute façon, les recherches nécessaires ne sont pas achevées, trop de variables nous échappent.

Et puis, qui sait comment vivront les hommes à Bure dans quelques millénaires ? Ce n'est donc pas la bonne approche. Celle des ingénieurs de la sûreté est plus pragmatique. Ils ne demandent pas une intervention globale de la science, ils demandent à des scientifiques de leur donner une compréhension des formations géologiques et de la circulation des eaux, c'est-à-dire de faire un travail ciblé. En fait, les ingénieurs chargés de la sûreté utilisent leur expérience et leur bon sens, car la mathématique ne suffit pas à elle seule...

Le paradoxe est que l'on a besoin de pouvoir dire avec certitude aux gens de Bure, qui expriment des craintes, ce qui va se passer, mais que l'on n'a pas de certitudes scientifiques à 100 %. C'est une illustration de ce que la société du risque, ou plutôt la société de l'inconfort psychologique, fait que la science bascule dans la médiation. Ces craintes doivent être respectées, car elles sont légitimes ; on les retrouve lorsqu'il est question d'OGM, et d'alimentation en général. On l'aura compris, la gestion des déchets nucléaires dépasse les seuls problèmes techniques. Comment, alors, la science peut-elle jouer pleinement son rôle de médiateur ?

Comme Rolf Linkohr, je pense qu'il y a un fossé entre science et opinion publique, si bien que nous, scientifiques, avons le sentiment de faire l'objet de procès d'intention. Il en résulte un malaise, qui me conduit à formuler quatre souhaits en vue d'une autre manière de « faire la science ». En premier lieu, un débat sur les déchets nucléaires est certes nécessaire, mais **le souci de transparence doit conduire à ce qu'il ne porte pas sur le seul aspect scientifique, mais bien, aussi, sur les aspects technique, industriel et politique.** Autrement dit, l'arbitrage doit se faire après examen de l'ensemble de ces critères et non pas uniquement en raison de considérations scientifiques.

Ensuite, il ne faut pas confondre science et expertise, car les scientifiques, quels qu'ils soient, ne détiennent qu'une partie de la vérité. Ne pas le dire, c'est courir le risque de décrédibiliser la science.

Et encore : il faut continuer de passer les objectifs scientifiques au crible de l'utilité pratique... ce qui n'est pas toujours le cas.

Enfin, il faut inventer une pédagogie nouvelle, savoir dire quelles sont les ignorances et les incompétences de l'heure, dans tous les

domaines. Pourquoi, par exemple, n'y aurait-il pas d'études sur les effets des rayonnements sur la santé associant plusieurs parties prenantes ? Le sujet, à ce jour, a été insuffisamment travaillé.

Pourquoi, encore, ne pas étudier les systèmes de surveillance ? Ce serait une autre manière de parler de la réversibilité, sur un mode autre que de pure fiction.

Jean-Marie Streydio, président de l'ONDRAF, Belgique

La société Belgoprocess S.A., filiale à 100% de l'ONDRAF, est chargée de l'entreposage des déchets vitrifiés qui reviennent de l'usine Cogema de La Hague. La position de l'ONDRAF est la suivante : nous ne voulons pas reporter le problème de la gestion des DHAVL accumulés sur les générations futures ; **nous considérons que, pour ce type de déchets, le stockage profond est, en l'état des connaissances, la solution la plus sûre ; nous estimons qu'il n'y a pas de sens à stocker actuellement les autres déchets.**

Un premier puits a donc été foré entre 1980 et 1982, une première galerie en 1982-1983, et le premier programme d'expérimentation international a eu lieu en 1983-1984. Après quoi la tranchée a été agrandie et, il y a un an, un second puits a été creusé, puis une seconde galerie partant d'un autre point. Le tout a été réalisé en recourant aux méthodes industrielles qui servent au creusement des tunnels de métro, et la durée des travaux a été deux fois moins longue que celle qui était initialement prévue. Nous en sommes au deuxième rapport d'étape sur l'évaluation du stockage en couches géologiques profondes, et les experts s'accordent pour reconnaître la qualité de barrière naturelle qu'offre l'argile de Boom, ce qui renforce notre confiance dans le schéma « en râteau » que nous avons choisi. En bref, nous maîtrisons la technique, mais nous n'avons pas encore décidé l'endroit où nous allons l'appliquer. Que l'on n'aille donc pas dire aux habitants que la décision est prise, au risque de conflit entre eux et nous !

Quant à la partition poussée - transmutation, c'est, selon mes collaborateurs, une technique très prometteuse, mais elle ne permettra pas d'éliminer tous les déchets existants. Rien n'exclut que l'on trouve, à terme, une meilleure solution que celle que nous envisageons mais, pour l'instant, on n'en sait rien. Attendre signifierait seulement reporter le fardeau sur les générations futures, tout en donnant des arguments aux militants anti-nucléaires qui expliquent que si l'on ne stocke pas, c'est qu'on ne sait pas le faire...

La législation belge interdit la réversibilité, en prévoyant explicitement qu'il doit être procédé à un dépôt final sans intention de récupération. Il est vrai que se pose la question du coût et de la sécurité des manipulations de récupération. Nous ne recherchons pas l'idéal, mais la solution qui garantit au mieux le cahier des charges qui nous a été fixé, en maximisant les points positifs et en minimisant les points négatifs à mesure que nos travaux avancent. Nous

connaissions nos faiblesses, mais nous nous attachons à y remédier par un design évolutif et un niveau de sécurité acceptable.

Un orateur a dit qu'il y aurait des fuites. C'est exact, il finira par y en avoir.

Mais autour des déchets, il y aura une barrière d'acier, puis une autre, et autour de cette double barrière, il y aura un ciment particulier, que nous allons bientôt breveter, et puis la merveilleuse argile de Boom.

Le véritable problème n'est pas d'ordre technique, c'est de savoir **comment assurer la formation des ingénieurs**, car les jeunes générations sont démotivées. Notre grand souci, c'est celui-là : maintenir très active une cellule opérationnelle où s'organisera la capitalisation des connaissances.

Michèle Tallec, chef de projet développement-innovation pour les déchets nucléaires, CEA

Depuis que la loi de 1991 a été adoptée, la recherche sur la transmutation a beaucoup progressé, et nous espérons que les réacteurs de quatrième génération nous permettront de la mettre en œuvre. Toutefois, une partie des déchets demeurera – les déchets bitumineux en particulier - sans parler des déchets existants et de ceux qui continuent d'être produits en ce moment. De ceux-là, que faire ? Outre la transmutation, la loi Bataille a prévu deux autres axes de recherche : le stockage en formations géologiques profondes, dont il a été largement débattu, et l'entreposage de longue durée après conditionnement. En ce domaine, les progrès accomplis ont permis de passer d'une durée de 50 ans à un entreposage d'un siècle. Certes, il ne s'agit pas d'une solution pérenne et ces déchets devront être repris, mais sans urgence particulière, puisque l'entreposage peut encore durer 50 ans. **L'urgence, aujourd'hui, n'est donc pas de procéder immédiatement à l'enfouissement géologique profond, mais de prendre la décision d'y procéder, en gardant la possibilité de la réversibilité.**

Comment s'assurer de la sûreté du stockage ? En utilisant des barrières multiples à échelles de temps différentes. Des recherches ont été faites sur les mécanismes de corrosion, et ils ont été modélisés. Mais nul ne peut prétendre avoir des certitudes à l'horizon de plusieurs milliers d'années...

Nous disposons désormais de suffisamment d'informations techniques et scientifiques pour qu'une décision puisse être prise en 2006, mais ces connaissances ne suffiront pas à faire comprendre le bien fondé de la décision s'il n'y a pas eu, avant, **un vrai débat public associant scientifiques, élus, enseignants et population en général.** Notre rôle à tous est de renforcer l'information, ce que nous n'avons peut-être pas assez fait jusqu'à maintenant, afin que chacun soit informé au mieux en 2006.

Antoine Allemeersch, maire de Cirfontaines-en-Ornois

Il serait en effet grand temps que le débat s'engage sur l'enfouissement, et que les décideurs politiques sachent ce que la population et les élus locaux en pensent ! Les maires ont été concernés au premier chef lorsqu'il a fallu décider de l'implantation du laboratoire souterrain. Ils ont fait confiance aux scientifiques et ils continuent de faire confiance à la CNE, qui évalue les travaux de l'ANDRA ; il n'empêche que la population s'inquiète. Je n'incrimine donc pas les scientifiques, c'est au pouvoir politique que je pense. **En 1994, sur la base de la loi Bataille, on nous a fait beaucoup de promesses : le laboratoire allait apporter développement économique et emploi, et il fallait y mettre les moyens.**

On a effectivement évoqué des crédits pour le développement des deux départements concernés. Il s'agissait d'un investissement important, nous ne pouvions y être insensibles. Mais bien d'autres projets qui ne mettent pas en jeu le nucléaire sont subventionnés de la même façon. Donc, qu'on ne dise pas que les élus ont été achetés !

Aujourd'hui, il faut donner une crédibilité au laboratoire. La recherche va vite, elle va plus vite que le creusement du puits, qui ne progresse que de quelques mètres par jour. **Lorsque les conseils municipaux ont accepté de mettre 30 hectares à la disposition de ce laboratoire, c'était en contrepartie de l'engagement d'une activité économique.** Aujourd'hui, il n'est pas question de reporter la gestion des déchets sur les générations futures et il faut mettre en place cet outil. Mais il doit s'accompagner d'un pôle technologique et scientifique pour lequel l'Etat, peut-être appuyé par l'Union européenne, doit prendre des responsabilités. **Nous voulons aussi retenir la matière grise.** Il y a de notre avenir qui, pour l'instant, semble être à la multiplication des maisons de retraite ! Ce n'est pas comme cela que nous le concevons, et ce n'est pas ce que nous voulions lorsque nous avons accepté ce projet.

Le gouvernement a annoncé qu'en 2006 on prendrait la décision sur le stockage profond. Mais ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses vont se passer. **La population locale et les élus sauront prendre leurs responsabilités, et on ne fera rien sans eux, j'en prends l'engagement.** Il serait inadmissible de ne pas participer au développement de la Meuse et de la Haute-Marne, sachant que l'Etat a failli puisqu'on n'a créé qu'un laboratoire, alors qu'il devait y avoir plusieurs sites d'expérimentation. Les élus locaux supportent désormais toute la pression que cela engendre, l'Etat ne peut s'en laver les mains. Je saurai bien le rappeler quand il le faudra.

Le vrai débat, en fait, est de savoir si, en 2006, tout sera prêt. Moi, je ne suis pas prêt, et je ne le serai pas en 2006, car on n'a pratiquement respecté aucun des engagements qui avaient été pris. Que ceux qui nous gouvernent - car ce n'est pas aux scientifiques que je m'adresse - prennent leurs responsabilités. Mme Fontaine nous parle dans son message de « l'intelligence collective ». D'accord, à condition de ne pas prendre les élus locaux pour des couillons. Nous ne jouerons pas ce rôle-là !

Markus Fritschi, directeur division projets de stockage, NAGRA, Suisse

L'humanité profite de l'énergie nucléaire, elle est responsable de la gestion durable et de l'élimination des déchets radioactifs. Ceux-ci doivent être confinés dans les lieux sûrs et pour des milliers d'années, ce qui représente un défi technique. La Suisse, qui n'est pas membre de l'Union européenne, a fait abstraction de la possibilité de transmutation qui, de toute façon, engendre à son tour des résidus.

La sécurité sur le long terme peut être assurée par deux moyens. Le premier est le stockage prolongé des déchets, avec des contrôles et la nécessité d'un entretien. L'entreposage provisoire de tous types de déchets prouve que ce confinement technique peut être réalisé sans grande difficulté. Le problème est de savoir si la société est capable de l'assurer dans la stabilité sur le long terme. Que se passera-t-il par exemple en cas de guerre, ou même de grands bouleversements sociaux ?

La deuxième possibilité est le stockage massif dans des couches profondes, avec cette fois des barrières de confinement naturelles qui ne demandent plus l'intervention humaine. Nous avons par exemple en Suisse des roches à ammonites où l'on retrouve ces coquillages en très bon état après 180 millions d'années, ce qui prouve la sûreté du stockage géologique sur le long terme. La Suisse dispose de couches argileuses à opalinus qui sont de même nature que les argiles de Bure. C'est là qu'est installé le laboratoire souterrain du mont Terri, et l'autorité suisse mène une collaboration suivie avec l'ANDRA. Sur un plan physique, la stabilité est assurée pour très longtemps. Sur le plan social, on se demande pourtant comment, en cas d'accident, contrôler une telle installation et récupérer quand même les déchets.

En 1999, le gouvernement suisse a créé un groupe de travail pour analyser les différentes possibilités et dire si le stockage en couches géologiques profondes assurait une sûreté prolongée. Il a notamment tenu compte de l'accent mis par les forces sociales sur la question de la réversibilité. Le groupe d'experts a proposé de créer un centre d'essai et un centre pilote, afin d'observer les conditions de stockage et de récupérer les déchets si nécessaire. Il a donc tenu compte à la fois de la nécessité de sûreté dans le long terme et de celle de la réversibilité. Cette solution libère les générations futures du fardeau des déchets radioactifs. **Dans sa législation, la Suisse a choisi le stockage définitif profond avec possibilité de contrôle et de récupération jusqu'au stockage final,** afin de tenir compte à la fois des exigences sociales et de la sûreté des générations à venir. Pour que la transparence soit complète, il faut que les politiques soutiennent cette approche.

Ivo Vasa, directeur du département sûreté et sécurité nucléaires, Institut tchèque de recherche nucléaire, membre du RAWRA, République tchèque

En République tchèque, le nucléaire fournit 40% de l'énergie. Le stockage en profondeur des déchets est donc un enjeu stratégique pour nous. Nous prévoyons d'avoir un laboratoire de stockage en 2030 et un site de stockage en service en 2065. Nous avons du temps devant nous, et c'est bien nécessaire. En attendant, il nous faut réduire le volume des déchets, ainsi que leur toxicité. **Il faut aussi mener le débat, à la fois avec l'opinion et avec les responsables.** C'est ce que j'ai entrepris. Nous voulons prendre en compte toutes les opinions, collectives et individuelles. Il est évident que l'éducation et la pédagogie sont très importantes pour préparer l'avenir. De ce point de vue, nos expériences sont communes.

Pour le traitement des déchets, les technologies existent et chacun connaît les expériences menées aux Etats-Unis et ailleurs. **Mais il subsistera toujours un problème d'argent. En Europe, le financement est limité pour les nouvelles technologies ;** de ce fait, leur développement est moins soutenu qu'aux Etats-Unis ou au Japon. Le problème ne fera que s'accroître à l'avenir, car il faudra investir plus lourdement. L'Europe a épuisé ses ressources naturelles et dépend de plus en plus des importations. Elle ne peut donc pas survivre sans l'énergie nucléaire. Il faut donc engager le débat sur la gestion des déchets et aller vers des décisions.

George Beveridge, directeur du service environnement, BNFL, Royaume-Uni

Je dirige un organisme qui, au Royaume-Uni, est responsable du stockage en profondeur. On a parlé ici du consensus nécessaire à obtenir sur cette solution. Mais avec qui veut-on l'établir ? Si c'est avec les autorités locales ou avec toute la collectivité, les perspectives sont différentes. **Je pense qu'il existe une forme de consensus sur cette solution,** et que, même si la transmutation devient un jour opérationnelle, **le stockage en profondeur restera une solution avec laquelle il faudra compter** car ni financièrement ni techniquement, l'entreposage en surface n'est réellement fiable pour les générations futures. Parvenir à un consensus sur un site de stockage profond met en jeu plusieurs éléments. **D'abord, il faut que la collectivité directement concernée soit d'accord. Or elle le sera si elle sait qu'il existe une réversibilité.** En 1997, au Royaume-Uni, nous nous sommes heurtés à un refus local à la proposition d'installer un laboratoire parce que la réversibilité n'était pas possible. Depuis lors, nous avons travaillé sur cet aspect pour l'intégrer aux propositions qui, de ce fait, sont mieux reçues. Bien entendu, les scientifiques ne peuvent jamais donner de garanties absolues, mais le stockage des déchets en profondeur réduit

déjà fortement les incertitudes. C'est en soi une forme de garantie pour les collectivités locales. S'agissant de la réversibilité, l'accent a été mis sur la surveillance pendant une longue période.

Pour l'acceptation sociale du stockage, l'échange d'idées au niveau européen peut aider à aller dans la bonne direction. **Mais il faut surtout se concentrer sur le processus au niveau local et sur l'implication des populations concernées.**

Les projets européens reviennent vers les collectivités locales, et le processus d'information est assez bien encadré au Royaume-Uni.

Quant à la décision politique, elle doit s'appuyer sur l'avis des scientifiques et la consultation des ingénieurs, pour se faire dans la transparence. Mais reste que c'est toujours le politique qui décide. Il lui est plus facile de le faire selon un processus par étapes, avec un calendrier. L'opinion, même si elle n'est pas entièrement convaincue sur le fond, sera mieux prête à accepter une décision dont elle sait qu'elle a été prise selon une procédure claire de consultation. De toute façon sur un sujet aussi controversé que la gestion des déchets nucléaires, on ne pourra jamais obtenir un consensus total. Disons qu'il s'agit plutôt de donner une légitimité à la décision prise. **Pour cela, elle doit respecter l'équité entre toutes les parties concernées, s'appuyer sur des compétences scientifiques et techniques, et s'avérer efficace par une utilisation équilibrée des ressources.** Ce sont ces trois facteurs qui donnent la légitimité à une décision politique dans ce domaine.

Jacky Bonnemains, président de Robin des Bois

Je suis un antinucléaire historique, mais évolutif, après avoir accumulé pendant vingt-cinq ans les informations sur les avantages et inconvénients du nucléaire mais aussi de toutes les sources d'énergie. Je suis étonné par le consensus qui semble régner ici, treize ans après la loi Bataille.

Dans les années 1990, les « professionnels » du nucléaire et de l'antinucléaire, dans une certaine complicité, ont prôné le stockage à faible profondeur sous la surface et l'entreposage de longue durée, en attendant une solution « pour le bien des générations futures ».

A Robin des Bois au contraire, depuis 1989 nous militons officiellement pour que les déchets nucléaires à haute activité existants soient évacués dans des formations géologiques convenables, si la recherche montre qu'elles existent.

Pourquoi ? Par simple bon sens ! Parce qu'il faut éviter les intrusions, les conséquences d'une éventuelle chute d'avion et la contamination humaine. Mais, je le répète, le consensus m'épate et m'inquiète beaucoup. Quelle est cette idée reçue selon laquelle les scientifiques ne pourraient pas se faire comprendre de la population concernée et de ses élus ? Comment peut-on ainsi nier la

vulgarisation de la science, aussi bien à la télévision que dans la presse ? C'est invraisemblable !

S'agissant de l'internationalisation, nous sommes opposés au marché européen des déchets car nous considérons que chaque peuple doit être responsable de tous les déchets qu'il produit. La question a été posée de savoir qui sont les propriétaires de ces déchets ; la réponse est limpide : nous tous, puisque nous en fabriquons tous. Chaque Etat doit donc être responsable de ses propres déchets, et on ne peut accepter l'idée que des Etats opportunistes attendraient que les forages soient terminés en France ou en Suisse pour se lancer dans le nucléaire. C'est un véritable scandale moral. De plus, l'internationalisation du transport des matériaux nucléaires, déchets compris, fait courir des risques supplémentaires de terrorisme et de prolifération. Voilà les raisons pour lesquelles, en matière de déchets nucléaires, nous sommes pour le droit du sol, ce qui n'est pas notre position concernant les immigrés...

Et puis, j'ai été sidéré par la malhonnêteté intellectuelle du président de l'ONDRAF, qui ne craint pas d'expliquer qu'il ne faut surtout pas dire aux habitants de Mol, en Belgique, que le site d'expérimentation est en fait le site définitif, car sinon il aura la guerre avec eux. C'est honteux ! Au moins, la loi Bataille déconnecte le site du laboratoire de recherche du site de stockage. Il n'était pas dans l'esprit du texte, bien qu'un dérapage ait eu lieu, que le stockage ait lieu à Bure : il s'agissait de valider l'option « argile ».

Des problèmes techniques restent à résoudre pour mener à bien des manipulations à 100 ou à 500 mètres de profondeur. Ainsi, le chantier a été interrompu pendant un an parce qu'un tube de forage est tombé. Mais que se passera-t-il si c'est un fût qui tombe ? Il faut tenir compte de toutes les manipulations nécessaires, et aussi de la corrosion et des échappements de gaz que susciteront certains déchets.

En 1990 on parlait d'évacuation spatiale des déchets... Pour sa part, l'association *Robin des Bois* considère qu'une solution de proximité est préférable, mais que les carottes ne sont pas cuites. Il serait donc malhonnête de décréter tout à coup, en 2004, que l'option géologique est la plus facile et que c'est ce qui va se faire.

Je ne conclurai pas sans souligner que l'industrie nucléaire bénéficie d'une exception mondiale, puisque nulle autre qu'elle n'a l'autorisation d'installer un établissement sans prouver qu'elle a un exutoire définitif pour les déchets qu'elle produit. Nous voulons qu'il soit mis un terme à cette exception dans les meilleurs délais.

Rolf Linkohr

Je rappelle que nous produisons des gaz à effet de serre dont nous ne savons pas où ils vont !

Jacky Bonnemains

Parlons donc aussi des rejets aquatiques des centrales nucléaires !

Jack-Pierre Piguet, directeur du laboratoire de Bure

Le laboratoire de Bure vise à collecter les données sur la faisabilité et la sûreté du stockage à long terme, qu'il s'agisse de la configuration optimale du stockage ou de son impact sur la biosphère. Le recueil des informations peut avoir lieu par différents moyens, et pour moitié en surface. Les circonstances dramatiques qui ont été rappelées ont fait que l'ANDRA a modifié son modèle expérimental. Mais cela n'empêche pas que l'observation des galeries reste indispensable. D'ici six mois, nous atteindrons le toit de la couche visée et, dans un an, l'étage visé pour l'implantation du laboratoire souterrain. Paul Rigny a souligné les incertitudes de toute démarche scientifique, et rappelé que toute recherche tend à l'incertitude zéro. Qu'en est-il ici et maintenant ? Toutes les compétences scientifiques françaises sont mobilisées, au sein du CNRS et de l'Université française, mais nous avons aussi fait le choix de la diversité des équipes, en partenariat avec les pays voisins et avec des spécialistes finlandais et allemands. Quant à l'évaluation, tant des objectifs du programme expérimental de l'ANDRA que de ses résultats, elle est permanente et très soutenue, puisqu'elle implique une demi-douzaine d'organismes évaluateurs différents. Sans qu'il puisse y avoir de garantie absolue, tout est donc fait pour minimiser le degré d'incertitude. Nous étudions aussi, en grandeur réelle, l'hypothèse de la réversibilité.

S'agissant des relations avec le public, le laboratoire reçoit 5 000 visiteurs par an, auxquels sont inlassablement expliqués les travaux en cours. D'autre part, le CLIS réunit son bureau au moins une fois par mois ; à chaque fois, je fais le point sur l'avancement des travaux et cette présentation donne lieu à un débat animé et courtois.

Jean-Marie Streydio

Je suis chagriné d'avoir été mal compris. Je le répète donc : la décision n'est pas prise. Le laboratoire de Mol travaille depuis plus de vingt ans, et nous entretenons avec la population un climat de confiance dont je suis fier. D'ailleurs, il n'y a jamais de manifestation lorsque les fûts reviennent de La Hague, alors que les journaux en font systématiquement état ! Nous avons privilégié le mode de relation dit « *bottom/up* » et les choses se passent d'autant mieux que près d'un quart de la population travaille au recyclage des déchets dans des entreprises des environs.

Michel Brocard, conseiller général et maire, canton de Nogent

Chacun d'entre nous a entendu parler du choix de Cadarache comme candidat européen à la réalisation du projet de fusion ITER. Le meilleur moyen de gérer les déchets est bien de ne plus en faire, et la fusion permettrait d'obtenir une énergie abondante et plus sûre, ce qui suscite de grands espoirs. Le plus surprenant est que nous n'ayons plus entendu parler de ce projet depuis dix ans. Qu'est donc devenu le Tokamak Tore Supra, et que peut-il nous apporter ?

Bertrand Barré

Le Tokamak Tore Supra est toujours en service à Cadarache. ITER est la prochaine étape internationale vers la démonstration de la fusion, mais on restera encore au niveau expérimental, on n'en sera pas encore au réacteur. Il faudra encore une autre étape avant le réacteur à fusion, dont nous ne disposerons pas avant 2050. Il faut donc prévoir des solutions intermédiaires. Dans ce développement, ITER représente l'équivalent de ce qu'a été l'expérience de Fermi en 1942 pour la fission.

Joël Lancelot, professeur et directeur du groupement de recherches FORPRO, CNRS

Si les scientifiques s'efforcent d'atteindre la vérité, ils ne prétendent pas la détenir, et cela vaut pour moi, qui continuerai cependant de travailler dans le cadre de l'axe 2 de la loi Bataille ! Pour être la plus efficace possible, la recherche doit être fédérative, coordonnée et pluridisciplinaire. Dans notre groupement, 200 chercheurs travaillent ensemble, et il le faut, car les domaines de recherche sont multiples. Pour ne donner qu'un exemple parmi une multitude d'autres, le peu d'eaux qui se trouvent dans les calcaires au dessus de l'argile se déplacent d'un centimètre par an, et il nous a fallu les dater de différentes façons. Mais il existe plusieurs types de recherche et de chercheurs. Certaines recherches sont essentiellement médiatiques, en ce qu'elles ne donnent jamais lieu à publications dans des revues internationales à comité de lecture. Dans ce genre-là, l'intervention qui a eu lieu ici et qui portait sur le risque sismique et la tectonique des plaques était tristement comique. La recherche qui doit être diffusée, c'est celle qui donne lieu à publication dans les revues scientifiques internationales à comité de lecture : mais nous avons dû attendre six ans avant d'être invités ! Pourtant, ce que nous faisons doit être expliqué à tous les niveaux, dès l'école, et je déplore que les informations ne soient pas davantage diffusées. En tant que citoyen, je me sens très proche de ce qu'a dit le président de *Robin des Bois* : je pense aussi que l'enfouissement en couche géologique profonde est un bon choix car plus les déchets sont entreposés en surface ou près de la surface et plus on augmente les risques, tant naturels que provoqués.

Alain Mallet, commission énergie, les Verts

Il a beaucoup été question de citoyenneté et de transparence. Rolf Linkhor a évoqué le principe de précaution, et je préfère de très loin cette approche à celle d'un décret sur la sûreté nucléaire signé en catimini un 9 août !

Il reste à définir ce qu'est un déchet, question complexe à laquelle même l'ANDRA ne peut répondre, évoquant 32 familles différentes de déchets à longue vie.

D'autre part, les politiques qui s'expriment publiquement sur la gestion des déchets nucléaires seraient bien avisés de faire attention à ce qu'ils disent. J'ai ainsi entendu un homme politique expliquer, à propos de l'enfouissement, que l'uranium, sortant de terre, devait y retourner... Il faisait ainsi purement et simplement l'impasse sur le fait que les déchets sont constitués de plutonium entièrement fabriqué par la main de l'homme et d'une durée de vie de 240 000 ans, période pendant laquelle la Terre a connu deux glaciations !

Paul Rigny

Je ne voudrais pas qu'on se fasse une fausse idée du travail des scientifiques. Pour avoir créé le FORPRO avec Joël Lancelot, je peux témoigner de la qualité de ses travaux, et je ne suis pas sûr que tout le monde soit à un tel niveau. Mais d'excellents travaux scientifiques reconnus par de grandes revues n'ont pas forcément un intérêt majeur pour la question du stockage qui nous occupe ici. Il faut utiliser des critères différents, dans le souci d'efficacité.

Danielle Charlemagne

Sur un plan technique, je voudrais savoir si ces formations argileuses spécifiques sont suffisamment importantes pour permettre l'enfouissement dans le long terme de la masse de déchets déjà produits. Je partage le désir de transparence et de démocratie et je félicite les Belges s'ils y répondent correctement. Mais en France, le secret défense représente une atteinte à la démocratie.

Enfin, je remercie M. Allemeersch des intentions qu'il a exprimées. Apparemment, il commence à prendre conscience qu'il a peut-être été berné avec le laboratoire de Bure.

François Rollinger

Je pense qu'il faut un médiateur entre les aspects scientifiques et les aspects sociétaux du problème, mais aussi, comme M. Bonnemains, que la population est assez mûre en ce qui concerne les connaissances. Ce qu'elle attend des experts, c'est qu'ils disent les points qui font consensus et ceux sur lesquels il y a encore des controverses, afin de se faire une opinion sur ces dernières.

Pour ma part, je suis convaincu que le stockage est indispensable, mais il faut accepter de débattre avec ceux qui n'en sont pas convaincus, sur des points comme ceux-ci : n'y a-t-il pas contradiction entre la réversibilité et la sûreté qui est assurée par une étanchéité totale ? L'hypothèse d'un retraitement est-elle compatible avec la vitrification qui rend difficile la récupération des matériaux ? Si l'on pense que l'avenir est la transmutation, est-il bien nécessaire, pendant les quelques dizaines d'années qui nous en séparent, d'aller stocker tous les déchets à 600 mètres de profondeur ? Ne vaut-il pas mieux réserver cette solution aux déchets anciens et entreposer en surface ceux que l'on continue à produire, afin de les reprendre plus facilement ?

La directive parle de réduction des déchets pour une même production. Il faut que cette notion apparaisse dans les plans que le projet de directive demande aux Etats d'élaborer. Les réacteurs de nouvelle génération produiront moins de déchets. Une des conséquences sera évidemment la diminution de l'activité de retraitement à la Hague. Mais sur 20 ou 30 ans, il est possible de trouver les solutions économiques et sociales pour y faire face.

Jacques Pradel

Quelqu'un a dit que le plutonium est un produit artificiel. C'est faux. Il existe à l'état naturel, à un certain dosage, dans les pechblendes.

Je veux aussi rassurer un peu M. Allemeersch. C'est bien une chance pour la région que d'avoir un centre de stockage. Et si je peux me le permettre, je lui donnerai un conseil. Puisque, pour tout l'argent disponible, il n'y a finalement qu'un laboratoire d'études – et personnellement j'ai toujours été hostile à ce qu'il y en ait trois - il faut essayer d'en profiter le plus possible pour le développement régional ! Faire des études sur les couches argileuses, le sel et le granite dans un même pays relève du luxe. On peut très bien étudier les argiles en France et le granite en Suisse et échanger les expériences.

Enfin, que M. Vasa ne s'affole pas trop, le stockage des déchets est infiniment moins dangereux que ne l'a été le travail dans les mines en République tchèque.

Antoine Allemeersch

Je veux d'abord réaffirmer que je continue à faire confiance aux scientifiques ; les réserves que j'émetts sont à l'adresse des politiques. La décision de créer un pôle technologique, à laquelle tout le monde fait allusion, demande de l'argent. Mais il n'y a aucune raison que ce soit les collectivités locales qui le donnent, c'est à l'Etat de financer.

Madame Charlemagne, j'ai peut-être cru au père Noël, mais sachez que j'y ai cru quand il fallait y croire, et cela ne m'a pas fait perdre la tête. Nous verrons d'ici quelques années s'il existe. Pour l'instant, il a le bénéfice du doute.

Rolf Linkohr

Ces échanges le montrent bien, le débat est nécessaire car il existe deux cultures qui s'affrontent sans se comprendre. La méfiance naît en partie de cette absence de compréhension, qui nécessite plus de rencontres. De toute façon, nous ne pouvons ni ne devons tout savoir : avant de monter dans notre voiture chaque matin, nous ne vérifions pas les freins ; nous avons confiance dans la technologie. Pour que cette confiance soit possible, il faut la transparence.

Je remercie tous les intervenants, car j'ai beaucoup appris en les écoutant. Au Parlement européen, nous débattons aussi de tels sujets, et nous ne tombons pas toujours d'accord. L'important est de maintenir l'honnêteté et le franc parler. C'était bien le cas dans nos discussions d'aujourd'hui.

Claude Fischer

Bertrand Pancher, Président du Conseil général de la Meuse, tirera les conclusions de cette journée.

Les Entretiens européens ont été préparés par un groupe de travail que je tiens ici à remercier - en particulier Philippe Fromenteaud, directeur de cabinet de Bruno Sido et Jean Masson, directeur du GIP Haute-Marne ainsi qu'Eric Chagneau, directeur du GIP Meuse. Je me réjouis également de la participation active et du concours des entreprises et de leurs représentants, EDF, le CEA et AREVA. Vous pouvez rejoindre ce groupe si vous le souhaitez et devenir - pourquoi pas - des relais des *Entretiens* en organisant des débats décentralisés localement, dans vos organisations, associations et localités. Vrai débat ou pas ? Je peux bien me permettre une petite polémique avec Antoine Allemeersch : il n'y a pas de faux débat, mais un débat traduisant les intérêts et les préoccupations différentes des uns et des autres, qu'il nous faut respecter. Pour ma part, je n'ai pas vécu cette journée de la même façon que Jacky Bonnemains. A travers nos différences, il faut aussi chercher quelles questions nous avons envie de poser ensemble.

Aujourd'hui, nous ne voulions pas poser les questions économiques liées à la gestion des déchets nucléaires. Nous savons très bien qu'elles existent, et nous

nous y intéresserons l'an prochain. **Nous voulions montrer à la population locale, aux élus locaux et aussi nationaux que d'autres Etats ont à gérer ce même problème, et affirmer que nous voulons le gérer ensemble au niveau européen. Chaque Etat ne doit pas agir chez lui comme il l'entend, mais l'intérêt commun européen doit s'imposer. Cela suppose qu'il y ait un cadre européen, et une directive permettant d'avancer.** En assurant notre sécurité, nous assurons celle de l'Allemagne ; en assurant la sienne, elle garantit la nôtre. Ayons confiance dans l'organisation de notre espace communautaire. Telle est la responsabilité de notre génération. Comme pour la gestion des déchets nucléaires, ne laissons pas aux générations futures le soin de trouver les solutions et d'élaborer les nécessaires politiques communes.

Conclusions

Bertrand Pancher, Président du Conseil général de Haute-Marne

Je suis particulièrement heureux de conclure la première édition des *Entretiens européens* en Haute Marne, à Nogent en Bassigny, sous la présidence de mon collègue et ami, sénateur et Président du Conseil Général de la Haute-Marne, Bruno SIDO.

Je me joins à lui, pour vous dire à nouveau le plaisir de vous recevoir tous dans notre région. Depuis 1994, elle s'était animée de nombreuses fois sur le dossier sensible des déchets radioactifs, mais rarement pour y rassembler une audience d'une telle qualité.

Ce succès a été rendu possible grâce à l'ardeur déployée par les organisateurs de cette journée et je tenais à les remercier pour la qualité de leur travail. En particulier Mme Claude FISCHER, qui est par ailleurs d'origine meusienne. Le sujet qui nous rassemble, ici, nous concerne tous à bien des titres, que nous soyons de simples citoyens, des élus, des responsables industriels ou encore des chercheurs.

Comme vous le savez, Bruno SIDO et moi-même avons la rude tâche de présider des collectivités en charge du développement de nos départements. A l'époque où nous avons accepté le principe de la présence d'un laboratoire souterrain étudiant le comportement des déchets nucléaires dans notre sous-sol, nous nous étions engagés dans cette direction, animés par plusieurs convictions :

- l'idée que l'on répondait à une solidarité nationale, voire européenne. Les déchets radioactifs existaient et existent toujours. Il fallait bien les prendre en compte et éviter de se voiler la face.
- de longue durée d'études, 15 ans, permettant de nous donner le temps de la réflexion dans un souci de transparence totale avec nos populations.
- la non relation de cause à effet systématique entre l'expérimentation et le stockage, puisqu'à l'époque on nous évoquait deux, voire trois sites d'études et l'on insistait sur les autres voies possibles de traitement de ces déchets.

- des gages de développement de notre territoire, nous participions à une solidarité nationale, prenions des risques d'incompréhension de nos populations. Il nous paraissait naturel que la nation toute entière reconnaisse nos efforts et nous apporte des contreparties. Nous avons fait le pari que le laboratoire souterrain de recherche sur le stockage des déchets radioactifs implanté à Bure, dans la Meuse, en limite de la Haute Marne, participerait à la revitalisation de nos territoires.

C'était un pari ambitieux, mais c'était avant tout un choix responsable, raisonné et solidaire de la nation face aux problèmes de la gestion de nos déchets radioactifs.

Où en sommes-nous aujourd'hui concernant l'ensemble des points que je viens d'évoquer ?

La réponse a une préoccupation nationale, voire européenne.

Le dossier des déchets nucléaires a transcendé les majorités politiques et résisté à toutes les alternances dans notre pays. Alors qu'il aurait pu être un sujet de division entre les différents gouvernements, chacun a pu observer la constance dans les orientations des recherches et des pistes explorées.

Nos voisins travaillent tous dans les mêmes directions que les nôtres, y compris lorsque des écologistes eux-mêmes participent au pouvoir. Les propos tenus par Jürgen TRITTIN, Ministre de tutelle des dossiers nucléaires en Allemagne, sont clairs. En effet, nos voisins allemands ont récemment engagé une large réflexion en vue du stockage de leurs déchets de haute activité et à vie longue en couches géologiques profondes. Le groupe de travail a rapporté des conclusions qui sont, à bien des égards, analogues au modèle français. Ce qui apparaît peut-être plus clairement dans leur modèle que dans le nôtre, c'est leur détermination à placer leur futur projet de stockage dans une véritable perspective d'opportunité de développement durable du territoire.

Des études longues, 15 ans, permettent de nous donner le temps de la réflexion, dans un souci de transparence totale avec nos populations.

Contrairement à des détracteurs systématiques, je ne me permettrai pas de porter de jugement sur les travaux de la communauté scientifique mise en lumière, notamment, lors de ces Entretiens de Nogent. Tout au plus, exprimerai-je le vœu, d'en appréhender leur portée, d'en comprendre leur signification et surtout, mais j'y reviendrai plus tard, de permettre à la communauté nationale et à nos populations d'accepter les décisions en toute connaissance de cause. Cependant, je rappellerai que la France s'est dotée en 1991, d'une loi, la loi Bataille, et je salue son instigateur, qui laissait entendre que les périodes de recherche, 15 ans, coïncideraient, bien entendu, avec les études de nos sous-sols. Une loi dont le terme approche, si l'on considère que les années 2005 et 2006 seront celles du bilan des recherches dans les trois axes.

Disons-le clairement, du chemin a été parcouru depuis la promulgation de cette loi et les recherches ont progressé. Mais de toute évidence, du seul point de vue de la qualification

d'un éventuel site de stockage, l'unique laboratoire souterrain, dont l'implantation a été autorisée, en est encore au stade de la construction.

La date de la mise en service des galeries souterraines prévues à la fin de l'expérimentation sera trop proche du terme de la loi de 1991, pour nous apporter des conclusions définitives.

Ce retard pris dans le déroulement des recherches, devra être, de notre point de vue, pris en compte dans les décisions pour l'après 2006.

Comme le disait Mme HAIGNERE, à l'occasion des deuxièmes rencontres parlementaires sur l'énergie nucléaire, « si le 31 décembre 2006 est un horizon précieux, une étape déterminante, cette date ne peut pas être une fin ». Nous souhaitons, par conséquent très clairement, que les pouvoirs publics ne prennent aucune décision définitive à ce moment là ; il faut prolonger les délais des études dans un souci de respect des engagements pris.

La non relation de cause à effet entre l'expérimentation et le stockage, puisqu'à l'époque on nous évoquait deux, voire trois sites d'études.

Je voudrais rappeler ici que l'Assemblée départementale de la Meuse s'est prononcée sur le principe de l'accueil du laboratoire de Bure sur son territoire, - au même titre que le faisait, de façon identique, le Conseil Général de la Haute-Marne. Nous avons pris cet engagement dans le cadre d'une loi de recherche et dans la perspective de création d'un laboratoire souterrain de recherches sur le stockage. Nous ne redoutons pas la perspective du stockage, mais simplement, nous ne l'envisagions pas de manière systématique et inéluctable. La loi qui parle de laboratoires avec un S, apportait des garanties de ce point de vue. Aujourd'hui, force est de constater que le contexte est différent, puisque suite à un certain nombre de déconvenues sur lesquelles je ne reviendrai pas, le principe même de recherches sur d'autres sites a été rejeté.

Ce contrat a été fondé sur des principes qui ne doivent jamais être perdus de vue : un processus démocratique s'appuyant notamment sur le respect de la loi et la légitimité des élus locaux, une information permanente et lisible, une science ouverte, une collaboration scientifique européenne et internationale forte et j'ajouterai un véritable projet de développement sur des territoires susceptibles d'être un jour une terre de stockage.

Nous aurions pu nous arc-bouter, prétendre que le contrat de confiance avait été rompu, et nous désolidariser. Cela eut été faire fi de toutes les études menées jusqu'à présent, ici ou ailleurs sur d'autres sites en Europe ! Repousser encore d'une dizaine d'années les décisions concernant un dossier qui ne doit pas attendre, et renier nos responsabilités d'élus, face à un problème environnemental national et européen n'est pas notre souhait. Nous avons donc choisi de continuer à travailler ensemble.

Je voulais insister sur ce fait, pour souligner **l'urgence encore plus accrue, d'œuvrer sur des méthodes relatives à la transparence de ce dossier vis à vis de la population, et la définition des conditions d'acceptabilité.** Ce sujet est essentiel, s'il est bâclé, quelles que soient les conclusions des études sur les conditions du stockage des déchets dans nos sous-sols, les populations s'opposeront et leurs élus avec.

A cet égard, si la loi du 30 décembre 1991 constitue un progrès notable en matière de concertation, il faut convenir que depuis, la prise de conscience écocitoyenne s'est encore élevée. La notion de développement durable intègre le principe d'un nouveau « contrat démocratique » et des textes tels que celui de la convention d'Haarthus, en précisent et en organisent les modalités.

Je mène une expérience en ce domaine dans le département de la Meuse, à travers la création de l'Institut de Débat Public Local. Son objectif est d'organiser des espaces de concertation avec les citoyens et de définir avec eux les conditions d'acceptabilité de tel ou tel projet, a priori, dérangeant.

Nous l'avons déjà testé en grandeur nature sur la problématique d'aménagements destinés à atténuer les crues du fleuve Meuse, sur sa partie aval jusqu'à son embouchure aux Pays-Bas. Je suis d'ores et déjà en mesure de vous dire que la tournure que prend cette démarche est tout à fait appréciable et positive.

A tel point, que je souhaite la mettre en œuvre sur le dossier de Bure et contribuer ainsi à la définition d'un « modèle à la française », inspiré de celui de nos amis suédois et finlandais, notamment.

Il faut que l'Etat, c'est-à-dire le gouvernement et le législateur, mais aussi les principaux producteurs de déchets, comprennent que nous avons besoin d'une adhésion forte de nos populations. Que cette adhésion ne pourra pas se décréter d'en haut. Elle nécessitera une véritable appropriation des connaissances, suscitera de nouvelles questions auxquelles il faudra répondre. Elle entraînera des formes de consultation, permettant aux élus et à la population, d'être bien en phase. Et à un moment donné, de poser ses conditions d'acceptabilité de stockage de déchets, si stockage il devait y avoir.

Cela veut dire qu'il faudra nous laisser du temps pour mettre en place nos propres processus et tenir compte de nos avis.

Quoiqu'il en soit, et ce sera ma dernière réflexion, des gages de développement de notre territoire seront exigés.

En participant à une solidarité nationale, nous prenons des risques d'incompréhension de la part de la population locale. Il nous paraît

indispensable que l'on reconnaisse nos efforts et que nous soyons intégrés à toutes les réflexions portant sur les conditions d'acceptabilité.

Le développement du territoire, autour d'un tel projet de stockage, n'est pas seulement une affaire de distribution de subventions. Donner de l'argent aux collectivités, c'est bien mais c'est insuffisant ! Ces moyens financiers sont, certes importants pour notre développement, mais je rappelle que le montant alloué à nos deux départements est inférieur aux retombées, en terme de taxe professionnelle, d'une seule centrale nucléaire.

Au-delà de ces moyens, nous avons avant tout besoin d'une forte implication de l'Etat, de l'Union Européenne, et des entreprises qui produisent des déchets radioactifs. Nous devons, en effet, nous engager dans une véritable politique de développement durable de nos territoires, faire de l'environnement un fer de lance de nos stratégies de demain et démontrer à nos populations, et à celles et ceux qui veulent venir sur nos territoires, que nous leur offrons une qualité de vie exceptionnelle, en conjuguant la modernité, mais aussi l'attachement à cet environnement qui nous est cher.

Par ailleurs, personne ne comprendrait que des entreprises importantes, à qui nous enlèverons une sérieuse épine du pied en la dotant du « chaînon manquant » du cycle du nucléaire, ne puissent s'associer à nos efforts par d'autres moyens que ceux consentis dans le cadre des dispositifs économiques existants.

Enfin, l'Union Européenne, soutenue par la France, devrait tout naturellement considérer nos territoires meusiens et haut-marnais, comme une terre, non seulement d'expérimentation sur les déchets nucléaires, mais aussi et surtout, comme une expérimentation grandeur nature sur le développement durable.

En rappelant quels étaient les engagements de l'époque de nos deux assemblées et en commentant les évolutions du processus, j'ai avant tout voulu redire notre adhésion de principe au processus de la loi Bataille.

Mais dire aussi, que la nouvelle époque qui s'annonce doit être l'occasion de travailler ensemble, afin que nous puissions prendre des décisions responsables et raisonnables, dans un climat apaisé et en parfaite symbiose avec nos populations. Cela aboutira, j'en suis convaincu, à une nouvelle forme de démocratie participative et à un modèle exemplaire de développement durable.

Je vous remercie et je vous invite tous en Meuse l'année prochaine pour la deuxième édition des *Entretiens européens*.

Programm of the European Forum 2003

28th November 2003

Nogent

9h Welcome

9h30 Introduction by **Bruno Sido**, senator and chairman of the County Council of Haute-Marne

9h45 **François Lamoureux**, General Director of DG TREN, European Commission

Debate with the audience

10h30 First round table chaired by **Philippe Herzog**, Member of the European Parliament and President of Confrontations Europe

Is a European directive feasible ? Within what time frame ? What flexibility is required ? What democratic process is needed ?

With the contributions from :

Bertrand Barré, Manager in charge of Scientific Communications, AREVA

Christian Bataille, Member of the French Parliament, author of the “Bataille Law”

Pascal Colombani, Administrator, British Energy (nuclear power producer in UK)

José Luis Gonzalez Gomez, ENRESA, Spain

Bruno Lescoeur, Director of the Energy sector, EDF

Serge Perez, Trade Unionist, Member of the National Bureau, FNME CGT, France

Rudolf Weh, Head of Department Spent Fuel and Waste Management Services/ Interim Storage, GNS Gesellschaft für Nuklear-Service mbH, Germany

Magnus Westerlind, Manager Nuclear Security, SKI, Sweden

- 12h30 Hearing **Didier Houssin**, Director, Raw Materials and Hydrocarbons, DGEMP
- 13h Lunch
- 14h Interventions of **Hideo Nagashima**, Executive Director, NUMO, Japan
and of **Panagiotis Pavlopoulos**, Research Director CENR, Geneva
- 14h45 Second round table chaired by **Rolf Linkohr**, Member of the European Parliament and chairman of European Energy Foundation
The scientific and social importance of the various options for the management of nuclear waste.

With the contributions from :

Antoine Allemeersch, Mayor, Cirfontaines en Ornois

George Beveridge, Director, BNFL Environmental services, UK

Jacky Bonnemains, President, Robin des Bois

Markus Fritschi, Director, NAGRA, Switzerland

Jack-Pierre Piguet, Director Meuse/Haute-Marne Laboratory, ANDRA

Paul Rigny, scientific adviser

Jean-Marie Streydio, Chairman, ONDRAF, Belgium

Michèle Tallec, development/innovation, CEA

Ivo Vasa, Head, Nuclear Safety and Security Department, Czech nuclear research Institute, member of RAWRA
- 16h45 Conclusions and propositions for *the European public talks 2004* by **Bertrand Pancher**, Chairman of the County Council of Meuse.

The conference will be translated simultaneously in English, German, and French

The European public talks are sponsored by the European Commission, DG TREN and by the French Ministry of Industry

They are co-organised by the County councils of Haute-Marne and Meuse, Confrontations Europe (www.confrontations.org), Talks “Science et Ethique” (<http://science-ethique.esnt-bretagne.fr>) and the European Energy Foundation (www.f-e-e.org)